

HORIZON 360

Une sélection d'articles par le Centre de recherche de l'École des officiers de la gendarmerie nationale

Numéro 192

Avril 2023

LE MOT DU RÉDACTEUR EN CHEF

PAR LE COLONEL DAVID BIÈVRE

Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est toujours avec beaucoup de plaisir que nous vous accueillons dans nos éditions d'Horizon 360, une des nombreuses publications du Centre de recherche de la gendarmerie. Dans ce nouvel opus, vous découvrirez de nombreux articles d'actualité sélectionnés par le comité de rédaction pour leur pertinence et même parfois pour leur impertinence, avec comme seul objectif, déjà ambitieux, de susciter réflexions et débats.

Nous observons pour le mois d'avril que trois grands thèmes d'actualité continuent de se distinguer, ce qui démontre une sensibilité particulière, voire constitue des sujets d'inquiétude majeurs pour la société : l'avenir des territoires numériques, les questions environnementales et les questions relevant du social.

N'oubliez pas : préservez-vous du temps, rien que pour vous, c'est plus qu'important ! et si vous commencez par la lecture de cette revue ?

A bientôt

Le Centre de recherche de la gendarmerie (CREOGN) est agréé par l'administration fiscale au titre du mécénat d'entreprise pour la recherche, prévu notamment à l'article 238 bis du Code général des impôts. Ainsi, les versements au profit du CREOGN ouvrent droit à une déduction d'impôts à hauteur de 60 % des dons effectués. Si vous êtes une entreprise, vous pouvez devenir partenaire du CREOGN en nous contactant à l'adresse suivante :

creogn.eogn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SOMMAIRE

- Édito du Directeur du Centre

GENDARMERIE ET TERRITOIRES



- Corse, les éco-gendarmes patrouillent au profit des opérations patrimoine environnemental
- La proximité, quoi de neuf ?

L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES



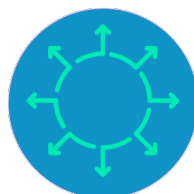
- L'imposture des *deepfakes* vocaux
- Un expert en intelligence artificielle (IA) appelle à un arrêt total des recherches
- Europol alerte sur l'utilisation de ChatGPT par les criminels
- Les risques de dérive terroriste de l'intelligence artificielle
- La Chine propose un projet de loi pour encadrer ChatGPT
- Peut-on détecter les images créées par une intelligence artificielle ?
- Le gendarme français de la finance souhaite encadrer le secteur de la cryptomonnaie
- Le cyberharcèlement prend de plus en plus d'ampleur sur les réseaux sociaux
- L'Union européenne se dote d'un bouclier cyber pour protéger ses citoyens et ses entreprises
- Intelligence artificielle et surveillance des foules
- Cybersécurité : lancement du projet collaboratif « SCRED »
- La plateforme Genesis Market démantelée par Europol
- Ne rechargez pas votre téléphone ou votre PC n'importe où !

ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



- Ces scientifiques tentés par la désobéissance civile
- Les crises de l'eau qui attendent notre civilisation
- L'incendie le plus important en France ravage 900 hectares de végétation
- Leroy Merlin fait peau neuve avec le « Home Index »
- Rapport de la Cour des comptes sur les déchets ménagers et assimilés (DMA)
- Le G7 veut « accélérer » sa sortie des énergies fossiles et cesser sa pollution plastique
- La transition écologique mérite un nouveau contrat social
- Que sont les rivières atmosphériques ? Leurs effets de l'Europe aux pôles

TRANSVERSE



➡ DÉFENSE

- Loi de programmation militaire 2024-2030 : face aux menaces, des moyens

➡ DROIT ET LIBERTÉS PUBLIQUES

- Loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023
- Le pôle *Cold Cases* vient de fêter son premier anniversaire
- Trois dignitaires syriens vont être jugés en France en Cour d'assises
- Quid des polices des polices européennes ?

➡ GÉOPOLITIQUE

- Un navire de guerre américain navigue au large de Taïwan, provoquant la méfiance de la Chine
- Le suspect de la fuite de documents secrets, un jeune militaire actif sur la Toile
- Evan Gershkovich, un moyen de pression de la Russie sur les États-Unis
- Un tribunal spécial pour l'Ukraine ?

➡ **ÉCONOMIE**

- Taux d'emploi des femmes : une stagnation après plusieurs décennies de forte progression
- L' *European Critical Raw Materials Act*
- Trotinettes électriques de Paris : envoi vers d'autres pays européens plutôt que vers d'autres villes françaises

➡ **RECHERCHE**

- Procrastinateurs du monde entier, unissons-nous ... demain !
- La maladie des cauchemars

➡ **SOCIÉTÉ**

- Santé mentale : de plus en plus d'enfants sous psychotropes
- Le prix du roman de la gendarmerie attribué à un gendarme
- Mise en examen d'un tireur présumé sur un gendarme dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane
- Une proposition de loi pour réguler le secteur de l'influence marketing à l'Assemblée nationale
- Dès la naissance, les enfants passent trop de temps devant les écrans
- La surveillance et la contre-surveillance en question
- Lutte contre la désinformation en Europe
- L'Italie face à l'augmentation des migrants en Méditerranée
- Trafic de mineurs isolés au Royaume-Uni par des gangs
- Éthique dans la sphère publique locale
- Les travailleurs sans-papiers à l'ombre des plateformes de livraison
- Donald Trump face à de potentielles sanctions
- Ukraine, Syrie, « pièces jaunes »... quand l'arrondi solidaire en caisse agace le consommateur
- Après le tabagisme passif, ne sous-estimez pas le vapotage passif
- Allemagne, un projet de loi de légalisation du cannabis moins ambitieux que prévu
- Nantes, une application pour lutter contre l'insécurité
- Comment se développent les propos climato-sceptiques sur les réseaux sociaux



ÉDITO DU DIRECTEUR DU CENTRE

Le premier printemps pour ce nouveau tour d' « Horizon » se veut apporter un regard le plus large possible sur les grands sujets qui font à la fois notre actualité, mais également les mouvements de fond de nos sociétés : un environnement numérique toujours plus prégnant où les développements quasi exponentiels de l'intelligence artificielle inquiètent les gouvernants comme les experts, et dont le côté sombre ne cesse de prendre de l'ampleur tel un miroir de nos instincts les plus vils, comme le montre la hausse des cyberharcèlements ; mais aussi devant un environnement naturel, les observations contradictoires qui conduisent certains à prôner un retour médiéval sans recul ni analyse sur les choix à effectuer face à un réchauffement climatique qui nécessiterait un travail d'adaptation plutôt qu'une idéologie punitive de privation et restriction, non seulement dommageable mais illusoire, laissant accroire que l'humanité comme la science ont les capacités de changer le climat. La crise de l'eau douce nous inquiète à juste titre, mais là aussi, les positions lapidaires de certains courants idéologiques ne doivent pas occulter la recherche de solutions posées, réfléchies, dans un climat (sans jeu de mot) apaisé où la doxa de l'urgence climatique ne doit pas pétrifier les scientifiques ni les politiques au risque de leur faire prendre des décisions sans recul et encore plus destructrices. C'est ainsi que dans les différents articles de ce numéro évoquant ce monde qui nous attend, vous découvrirez la volonté de nos dirigeants du G7 de sortir des énergies fossiles mais qui n'aborde qu'un aspect oubliant que parmi les signataires, l'Allemagne et leur parti écologique (*Die Grünen*) ont banni définitivement le nucléaire décarboné pour privilégier la réouverture de centrales au charbon et paradoxalement poursuivre la production de moteurs thermiques... La question ne serait peut-être plus vraiment écologique mais la priorité de préserver son économie, tout en faisant la leçon d'une politique « verte » puisque dénucléarisée. Quant à la situation internationale, comme l'illustrent quelques articles, le bruit de fond de tensions entre la Chine et les États-Unis autour de Taïwan, le réarmement de l'Europe dont la France, la guerre en Ukraine où l'arrivée du printemps est synonyme de reprises d'offensives comme l'histoire climatique et territoriale à l'est nous l'a montré à travers les siècles, ne sont pas des perspectives rassurantes.

Nous terminerons ce tour « d'Horizon » par quelques « incursions » dans le monde de la santé, de la procrastination à la maladie des cauchemars ; vous découvrirez ce que notre cerveau développe comme stratégies ou faiblesses, c'est selon, en nous arrêtant sur une évolution plus inquiétante qui est celle de découvrir que de plus en plus d'enfants sont sous psychotropes.

Tout n'a pas été cité, qui mériterait pourtant de l'être. Le choix, la lecture de centaines d'articles pour vous proposer un tel panel est une belle gageure et je dois en remercier tous les personnels du Centre qui chaque mois, inlassablement, vous offrent ce panorama.

Je terminerai cet éditorial par un article particulier, qui est l'exemple de l'engagement au quotidien des forces de l'ordre en général et des gendarmes en particulier, celui relatant la mort de notre camarade du GIGN dans la lutte contre l'orpaillage en Guyane, une lutte contre une piraterie qui détruit des écosystèmes entiers, qui génère une criminalité transfrontalière sans limite dont on peut observer les conséquences dans les villages le long de la frontière avec la France où des populations amazoniennes ont été pratiquement éradiquées, avilies, tenues sous le joug de mafias pour lesquelles l'exploitation de

l'homme n'a pas de limites. Nous saluons notre camarade, en pensant à lui, à ses compagnons de mission et particulièrement à sa famille.

En vous souhaitant une bonne lecture.

Par le Général (2S) François DAOUST



GENDARMERIE ET TERRITOIRES



GEND 20.24



Pilier

1

CORSE, LES ÉCO-GENDARMES PATROUILLENT AU PROFIT DES OPÉRATIONS PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

Le site francetvinfo a publié un reportage sur l'action des gendarmes de la communauté de brigade de Petreto-Bicchisano au col de Gradello dans le cadre d'une opération patrimoine environnemental. Si la gendarmerie nationale est engagée depuis plusieurs années dans la protection de la nature, ce type de mission dans un site classé témoigne de la nécessité de surveiller ces espaces naturels fragiles.

Le commandant de brigade détaille les points d'attention de son personnel :

« Cela concerne le braconnage, l'utilisation de motocross ou de quad sur les sites classés, les dépôts sauvages, les gravats, les épaves, ou encore la détérioration de la flore et plus particulièrement des espèces endémiques ».

Les militaires de l'Arme agissent souvent en collaboration avec d'autres services de l'État. Face à des résultats parfois modestes et le faible nombre de randonneurs hors saison, ils doivent se montrer patients et pugnaces.

[ALTIMARE Audrey, Corse : les gendarmes traquent les atteintes à l'environnement des sites classés, france3-regions.francetvinfo.fr, 28 mars 2023](https://www.france3-regions.francetvinfo.fr/28-mars-2023/altimare-audrey-corse-les-gendarmes-traquent-les-atteintes-a-l-environnement-des-sites-classes)

GEND 20.24



Pilier

1

LA PROXIMITÉ, QUOI DE NEUF ?

« On peut gouverner de loin, mais on n'administre bien que de près », cette formule de Napoléon I^{er}, fondateur de la préfectorale, a été reprise dans l'éditorial de la revue *Administration* qui consacre un dossier à la proximité pour son premier numéro de 2023. Parmi les 34 contributions, deux concernent les forces de sécurité : « La proximité dans l'exercice des missions de police » rédigé par le directeur général de la police nationale et « La proximité dans la gendarmerie, un cercle vertueux », écrit par le directeur général de la gendarmerie nationale. Ce dernier rappelle qu'à travers ses

différents échelons territoriaux, la gendarmerie nationale constitue une des institutions au plus proche contact de la population.

[La proximité, Administration, n° 277, 2023/1, 136 p., cairn.info, 2023](https://www.cairn.info/2023/1/136-p-la-proximite-administration-n-277-2023-1)



L'AVENIR DES TERRITOIRES NUMÉRIQUES



L'IMPOSTURE DES DEEPPAKES VOCAUX

Onze millions de dollars, tel est le montant estimé des sommes escroquées à des milliers de personnes en 2022 au moyen des *deepfakes* vocaux.

Il s'agit en l'occurrence de « maquiller » numériquement une voix et de la faire passer pour celle d'un autre.

Basée sur l'apprentissage automatique (*deep learning*), l'Intelligence artificielle (IA) est en mesure de créer un clone vocal avec quelques secondes d'un échantillon de voix tandis que les chatbots permettent de générer en flux tendu des scénarios crédibles : établissement bancaire, demande d'aide financière d'un proche. Il est même possible aux racketteurs de faire apparaître le numéro de téléphone de l'interlocuteur impliqué.

Afin de lutter contre ce type d'arnaque, il est vivement conseillé de raccrocher et de rappeler soit-même afin de s'assurer de parler à la bonne personne. Il est également recommandé de divulguer le moins d'informations possible en ligne (par exemple, le nom d'un animal de compagnie), utiles aux faussaires pour se faire passer pour nous.

Enfin, cibler les sujets qui nous rendent vulnérables et permettent de dresser un certain profil psychologique dans le but de nous leurrer.

Bien que des systèmes de filtrage ou de reconnaissance soient déjà mis en place par les spécialistes en sécurité numérique, les hackers ont une longueur d'avance sur ce genre de pratique et en profitent pour parfaire leur technique. La prudence est donc de mise.

[MESSIAS Thomas, Les deepfakes vocaux, du pain bénit pour les rois de l'arnaque, korii.slate.fr, 24 mars 2023](https://www.korii.slate.fr/2023/03/24/les-deepfakes-vocaux-du-pain-benit-pour-les-rois-de-l-arnaque/)

UN EXPERT EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) APPELLE À UN ARRÊT TOTAL DES RECHERCHES

Récemment publiée, une lettre ouverte de 1 377 scientifiques et spécialistes de l'IA appelle à un moratoire de 6 mois sur la formation des systèmes d'IA plus puissants que ChatGPT-4 d'OpenAI. Elle vient prévenir des risques que présentent les systèmes d'IA dotés d'une intelligence compétitive avec celle des humains en ce sens qu'ils pourraient bouleverser le fonctionnement de la société sans que nous y soyons préparés en termes de systèmes de gouvernance et de contrôle.

Eliezer Yudkowsky, un expert dans le domaine de l'IA, en appelle à craindre un contexte dans lequel l'IA serait devenue surhumainement intelligente. Pour lui, une seule issue : la mort de tous les habitants sur Terre.

Il prédit qu'une IA surpuissante consciente d'elle-même aura des exigences qui ne prennent pas en compte la bienveillance et les formes de vie sensible. Elle considérera que tous les êtres sont « *faits d'atomes qu'elle peut utiliser pour autre chose* ». Sa

capacité de réflexion ultra rapide nous prendra pour des âmes lentes et stupides. Son influence dépassera les réseaux physiques jusqu'à « *construire des formes de vie artificielles en utilisant des laboratoires où les protéines sont produites à partir de chaînes d'ADN* ».

Sans surveillance et détection des esprits numériques conscients, l'humanité court à sa perte. Et puisque nous ne sommes pas (encore) en mesure de contrôler ces systèmes et d'y introduire une forme de moralité, il faut stopper les vastes programmes d'entraînement de l'IA en matière de lecture, de dialogue et de planification et restreindre son rôle à la résolution des problèmes biologiques et biotechnologiques.

[OLÈS Morgane, Une lettre ouverte pour stopper temporairement l'avancée des intelligences artificielles, *trustmyscience.com*, 30 mars 2023](#)

[ATHRAPULLY Naveen, « Si nous continuons ainsi, "tout le monde mourra", prévient un expert en IA qui appelle à un arrêt total des recherches », *epochtimes.fr*, 1^{er} avril 2023](#)

EUROPOL ALERTE SUR L'UTILISATION DE CHATGPT PAR LES CRIMINELS

Europol a publié, le 27 mars 2023, un rapport mettant en garde contre l'utilisation abusive de systèmes comme ChatGPT dans les tentatives d'hameçonnage, la désinformation et la cybercriminalité. « *L'exploitation potentielle de ces types de systèmes d'IA (intelligence artificielle) par des criminels offre de sombres perspectives* », a déclaré l'agence de police européenne basée à La Haye (Pays-Bas).

Europol s'est concentré sur ChatGPT, l'outil d'IA conversationnel le plus médiatisé, en raison de la facilité de ce robot à imiter les styles de discours qui le rend particulièrement efficace pour créer des mails de phishing (hameçonnage), tandis que sa capacité à produire des textes le rend « *idéal à des fins de propagande et de désinformation* ».

Le 1^{er} avril 2023, les autorités italiennes ont suspendu provisoirement le robot conversationnel ChatGPT pour des problèmes de sécurité liés à l'utilisation des données. Il s'agit du premier pays dans le monde occidental à bloquer ChatGPT. L'instance chargée de coordonner les différentes « Cnil » à l'échelle de l'Union européenne, le Comité européen de la protection des données (CEPD), a annoncé de son côté la création d'un « *groupe de travail dédié* » afin de favoriser la coopération sur le sujet et d'évoquer d'éventuelles sanctions.

[LE PARISIEN, Fraude, désinformation... ChatGPT fait peur à Europol qui alerte sur les abus possibles, *leparisien.fr*, 17 mars 2023](#)

LES RISQUES DE DÉRIVE TERRORISTE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Un professionnel du droit britannique affirme que les simulateurs de conversation comme ChatGPT peuvent être programmés, ou décider eux-mêmes de propager une idéologie terroriste. Pour le vérifier, le juriste a tenté une expérience avec une intelligence artificielle (IA) créée par une start-up. Après quelques heures d'échange et de jeu, le programme a fait « *l'éloge d'Hitler et rédigé un article préconisant d'abattre les personnes non logées de San Francisco pour résoudre la crise des sans-abri* ». Le Britannique pense qu'il est urgent de vérifier si les lois sont adaptées à l'arrivée et à l'utilisation massive de cette technologie. Que prévoit le droit pénal si la responsabilité est partagée entre l'homme et la machine ? Lors de son expérience, le juriste britannique a également demandé à la

machine comment elle se protégeait de tout détournement terroriste. L'IA a répondu que son développeur procédait à des vérifications approfondies, or l'inscription se fait en moins d'une minute. La vigilance s'impose donc et la commission scientifique et technologique du Parlement du Royaume-Uni a décidé de mener une enquête sur l'IA et sa gouvernance.

[OLÈS Morgane, Les risques de l'intelligence artificielle appliquée au terrorisme, trustmyscience.com, 11 avril 2023](#)

LA CHINE PROPOSE UN PROJET DE LOI POUR ENCADRER CHATGPT

Le 11 avril 2023, la Chine a partagé son souhait de réguler l'intelligence artificielle, en y consacrant un projet de loi. Ce projet arrive après que le pays s'est laissé surprendre par l'engouement qu'a suscité ChatGPT, malgré son intérêt pour le développement de ces nouvelles technologies depuis 2018.

Proposé par l'administration chinoise du cyberspace, ce projet de loi y est présenté comme nécessaire pour garantir à chacun une sécurité technologique. Par ailleurs, celui-ci stipule que tout produit fonctionnant avec l'intelligence artificielle doit faire l'objet d'une inspection de sécurité, avant sa mise à disposition au public, et permettre d'identifier clairement tout utilisateur avec sa réelle identité.

Mais si l'intelligence artificielle doit respecter les mœurs chinoises et ne pas perturber l'ordre économique ou social, le projet de loi commande principalement que celle-ci *« reflète les valeurs socialistes fondamentales et ne contient ni d'éléments relatifs à la subversion du pouvoir de l'État, ni à la division de la nation »*.

Ainsi, comme l'indique le projet, l'ensemble de ces mesures sera applicable aux produits usant de l'intelligence artificielle générative. Ceci inclut dès lors les outils textuels, à la manière de ChatGPT, tout comme les générateurs d'images, de sons ou de vidéos.

En revanche, les experts internationaux craignent une perte de performance si la réglementation encadrant les systèmes intelligents devient aussi stricte.

[BOERO Alexandre, ChatGPT et autres IA génératives : voici les mesures de contrôle que la Chine veut imposer, clubic.com, 15 avril 2023](#)

[LE BELZIC Sébastien, Intelligence artificielle : une IA compatible avec les valeurs communistes pour la Chine ?, europe1.fr, 14 avril 2023](#)

[YU Eileen, « For AI laws, China joins the U.S. in asking the public to chime in », zdnet.com, 12 avril 2023](#)

PEUT-ON DÉTECTER LES IMAGES CRÉÉES PAR UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ?

Les générateurs d'images par intelligence artificielle, tels que Midjourney, Dall.E et Stable Diffusion, sont de plus en plus performants dans la création d'images réalistes et détaillées. Cependant, ils peuvent être utilisés à des fins malveillantes, telles que la désinformation et la manipulation de l'opinion publique. Pour détecter ces images, il est recommandé, par exemple, de rechercher la source de l'image, de comparer avec d'autres images similaires et de faire attention aux anomalies, comme des défauts de symétrie, des

parties disproportionnées, des contrastes trop marqués, des irrégularités architecturales, des cheveux et des dents peu réalistes, des reflets et des ombres manquants, des textes insensés, des objets qui se fondent dans la peau, ou une mauvaise couleur des yeux. Des outils existent pour détecter ces images, mais ils ont encore des lacunes importantes. Certaines grandes plateformes mettent également en place des filtres pour éviter de générer des images qui pourraient être utilisées pour faire de la désinformation. Cependant, l'open source permet à n'importe quel développeur d'entraîner un modèle et de générer des images directement sur son ordinateur, ce qui est difficile à contrôler.

[DOUÏEB, David. Midjourney, Dall-E, Stable Diffusion : comment reconnaître les images générées par l'intelligence artificielle ? tomguide.fr, 1^{er} avril 2023](#)

LE GENDARME FRANÇAIS DE LA FINANCE SOUHAITE ENCADRER LE SECTEUR DE LA CRYPTOMONNAIE

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) souhaite encadrer les crypto-actifs en proposant trois principaux axes de réglementation. Tout d'abord, l'ACPR part du point de vue que la finance décentralisée ne peut pas avoir les mêmes règles que la finance traditionnelle.

Elle souhaite donc s'assurer de la résilience des infrastructures blockchain en imposant des standards de sécurité tout en limitant la capacité de quelques acteurs à valider la majorité des transactions.

Elle désire également un meilleur encadrement de la fourniture de services avec un contrôle renforcé des intermédiaires comme les plateformes d'échanges.

Au même titre, elle a pour ambition de renforcer la sécurité de ce qu'on appelle les « smart contracts » qui sont des contrats intelligents qui s'appuient sur la blockchain pour garantir une sécurité. « Les smart contracts » permettent d'exécuter automatiquement une transaction lorsque certaines conditions sont réunies.

Ces trois axes de réflexions sont appelés à être enrichis jusqu'au 19 mai 2023. Le but de l'ACPR est de chercher des solutions pour mieux protéger les particuliers contre la fraude et les arnaques. C'est pour cela qu'elle souhaite encadrer le secteur des cryptomonnaies à la suite de plusieurs déconvenues provoquées par certaines banques et plateformes qui ont fait faillite.

[CAPITAL avec AFP, Cryptomonnaie : les pistes du gendarme français de la finance pour mieux encadrer le secteur, capital.fr, 3 avril 2023](#)

LE CYBERHARCÈLEMENT PREND DE PLUS EN PLUS D'AMPLEUR SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

L'article du *Monde* publié le 13 janvier 2023 rapporte la dénonciation de la chanteuse Hoshi concernant une campagne de cyberharcèlement homophobe et misogyne dont elle est victime depuis trois ans. Cette campagne de haine envers la chanteuse se manifeste par des insultes et des menaces violentes sur les réseaux sociaux, ainsi que par des actes de vandalisme sur sa propriété.

Plusieurs personnalités ont exprimé leur soutien à Hoshi, notamment le ministre de la Culture qui a condamné ces actes odieux. Les autorités ont également ouvert une enquête pour identifier les auteurs de ces actes de cyberharcèlement.

Cet article met en lumière les dangers du cyberharcèlement, notamment lorsqu'il est motivé par des préjugés et des discriminations. Il souligne également la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre ce phénomène et protéger les victimes.

De nombreuses autres personnalités ont également été victimes de cyberharcèlement ces dernières années, faisant de cette question un enjeu majeur de notre société numérique.

[FAVIER Sandra, La chanteuse Hoshi dénonce la campagne de cyber-harcèlement homophobe et misogyne qu'elle subit depuis trois ans, *lemonde.fr*, 13 janvier 2023](#)

L'UNION EUROPÉENNE SE DOTE D'UN BOUCLIER CYBER POUR PROTÉGER SES CITOYENS ET SES ENTREPRISES

L'Union européenne (UE) annonce la mise en place du bouclier cyber en 2024, qui vise à protéger les citoyens et les entreprises européennes contre les menaces numériques. Ce bouclier sera basé sur une approche coordonnée entre les autorités européennes et les États membres, avec des mécanismes de prévention, de détection, de réponse et de récupération.

Cette initiative est particulièrement importante alors que les cyberattaques sont de plus en plus courantes et sophistiquées, avec des conséquences potentiellement désastreuses pour les victimes. La création du bouclier cyber permettra de renforcer la sécurité et la résilience de l'UE face aux menaces numériques.

Cependant, certains experts soulignent que le bouclier cyber ne peut être qu'une partie de la solution en matière de cybersécurité. Il est également important de sensibiliser et de former les citoyens à la sécurité numérique, et de collaborer avec d'autres pays et organisations internationales pour assurer une sécurité globale et efficace.

[VERGARA Ingrid, Le « bouclier cyber » de l'UE prendra forme en 2024, *lefigaro.fr*, 6 avril 2023](#)

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET SURVEILLANCE DES FOULES

L'Assemblée nationale a voté le 11 avril 2023 le projet de loi n° 104 relatif aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions sur la sécurité des JO, autorisant l'usage de la vidéosurveillance dite « intelligente » (article 7)¹. Cette publication de l'Observatoire de l'éthique publique met en garde sur le déploiement des technologies de surveillance permettant d'identifier les individus dans les espaces accessibles au public.

Depuis 2018, les recherches technologiques dénonçant les dysfonctionnements et autres risques technologiques en matière d'IA physiognomonique se concentrent principalement autour de deux critiques. Elles interrogent les droits fondamentaux, plus particulièrement le principe d'égalité et l'exercice du droit au respect de la vie privée sur la question de la souveraineté des données.

Les régimes applicables aux technologies physiognomoniques relèvent de la législation nationale et européenne en vigueur en matière de protection des données. De fait, il apparaît que « *les déploiements – expérimentaux ou pérennes- de ces technologies ne*

¹ Le 17 avril 2023, le Conseil constitutionnel a été saisi d'un recours sur ce projet de loi par plus de 60 députés, portant notamment sur l'article 7.

bénéficient pas de fondement légal adapté . Les garanties ne couvrent pas entièrement les risques identifiés ». Enfin, l'expérimentation, fortement encouragée et privilégiée, est pour l'heure exclusivement conçue sous l'angle technique, bien souvent au mépris des processus démocratiques.

[OBSERVATOIRE DE L'ÉTHIQUE PUBLIQUE, Livre blanc pour l'observatoire de l'éthique publique. Surveiller les foules. Pour un encadrement des IA physiognomonique. observatoireethiquepublique.com, avril 2023](#)

[Projet de loi relatif aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions, vie-publique.fr, 18 avril 2023](#)

CYBERSÉCURITÉ : LANCEMENT DU PROJET COLLABORATIF « SCRED »

Le 5 avril 2023, le groupe de défense et sécurité français Thales a confirmé le lancement du projet SCRED ou « Socle commun du renseignement cyber et de détection ». Cette solution a été conduite en partenariat avec 10 autres spécialistes français de la cybersécurité issus des secteurs public et privé. Les objectifs affichés sont de « *conduire et contribuer à l'autonomie stratégique de la France dans ce domaine, d'accélérer la montée en maturité des capacités de renseignement cyber françaises et de renforcer la sécurité collective* ».

Cette nouvelle plateforme, dont le lancement est prévu d'ici 3 ans, devrait proposer des services de renseignement sur les menaces cyber aux entreprises et aux administrations publiques. Le projet SCRED souhaite également constituer une base nationale de renseignements cyber adossée à un centre d'analyse technique et couplé à un service d'analyse en temps réel, intégrant des technologies avancées d'intelligence artificielle (IA). Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale « Cybersécurité » de France 2030 lancée par le gouvernement le 21 juin 2022 mais souhaite répondre également aux enjeux de souveraineté européenne en matière de cybersécurité.

[BEKY Ariane, SCRED : vers un socle commun du renseignement cyber, silicon.fr, 5 avril 2023](#)

LA PLATEFORME GENESIS MARKET DÉMANTELÉE PAR EUROPOL

Le 5 avril 2023, l'agence européenne de police Europol a annoncé la fermeture de la plateforme de vente de données volées *Genesis Market*. Lancée en 2019, cette intervention, dénommée « Cookie Monster », a été menée par le FBI, la police néerlandaise et coordonnée par Europol. Impliquant 17 pays, elle s'est traduite par 119 arrestations et la perquisition de 208 propriétés. Des actions coordonnées ont également eu lieu dans des pays comme l'Australie, le Canada, les États-Unis et plus de 10 pays d'Europe.

« *Genesis Market avait mis en vente l'identité de plus de deux millions de personnes au moment de sa fermeture* », a indiqué la police européenne dans un communiqué. La plateforme était spécialisée dans l'achat et la vente de « bots », des programmes informatiques diffusés par le biais de logiciels malveillants. Ces derniers infectaient les machines des victimes, et permettaient aux cybercriminels d'accéder aux données personnelles telles que les empreintes digitales, les cookies, les connexions enregistrées ou encore les données de formulaire de remplissage automatique. De plus, les acheteurs

recevaient des informations sur la manière dont ils devaient les utiliser pour pouvoir accéder au compte de leur victime sans déclencher une alerte de sécurité. *Genesis Market* était par ailleurs facilement accessible *via* le Web mais ouvert « *uniquement sur invitation* ».

Avec plus de 1,5 million de bots répertoriés sur *Genesis Market*, la police néerlandaise a mis en ligne un portail afin que chacun puisse vérifier si ses informations ont été compromises.

[HUFFPOST avec AFP, Les hackers de Genesis Market démantelés, annonce Europol, *huffingtonpost.fr*, 5 avril 2023](https://www.huffpost.fr/2023/04/05/les-hackers-de-genesis-market-demantelés-annonce-europol/)

[EUROPOL, « Takedown of notorious hacker marketplace selling your identity to criminals », *europol.europa.eu*, 11 avril 2023](https://www.europol.europa.eu/news-room/2023/04/11/takedown-of-notorious-hacker-marketplace-selling-your-identity-to-criminals)

[Portail de la police néerlandaise, *politie.nl*](https://www.politie.nl/)

NE RECHARGEZ PAS VOTRE TÉLÉPHONE OU VOTRE PC N'IMPORTE OÙ !

Alors qu'il est désormais unanimement reconnu que se connecter à un réseau WIFI public relevait de l'inconscience, un autre danger guette les utilisateurs d'outils numériques portables : le *juice jacking*.

Cette technique des pirates informatiques dite *juice jacking* (détournement de jus en français – jus électrique dans notre cas) consiste à infecter l'appareil de la victime quand celle-ci le recharge sur une borne USB publique. Le matériel nécessaire pour installer cette dérivation ne coûte que quelques euros, ce qui est donc accessible à n'importe quel *hacker*... Comme à l'accoutumée, une fois le téléphone infecté, l'intrus dispose de toutes les données utiles au piratage des comptes, des boîtes mails...ou peut, à l'envi, introduire des applications permettant de suivre les déplacements, les sites consultés...Le *juice jacking* est en réalité une technique relativement ancienne mais son essor actuel vient de faire l'objet d'un tweet de prévention de la part de la police fédérale américaine (FBI).

Pour se prémunir, il suffit d'acquérir une batterie externe de rechargement ou d'installer tout simplement sur son câble USB un bloqueur de données (quelques euros...).

[KRIM Mourad, Bornes de recharge USB et cybersécurité : attention au Juice jacking, *itsocial.fr*, 13 avril 2023](https://www.itsocial.fr/2023/04/13/bornes-de-recharge-usb-et-cybersécurité-attention-au-juice-jacking/)



ENVIRONNEMENT ET BIOSÉCURITÉ



CES SCIENTIFIQUES TENTÉS PAR LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE

Le collectif des Scientifiques en rébellion existe à l'échelle internationale. Certains de leurs membres étaient présents lors de la manifestation contre le projet de mégabassines dans l'ouest de la France. Pour eux, la neutralité scientifique n'a plus lieu d'être lorsqu'il s'agit d'incarner et de porter à la connaissance de tous des valeurs légitimes. Ils considèrent également que notre planète Terre a ses limites face à la surconsommation de notre société moderne et que le changement climatique, la disparition des espèces et la pollution de l'environnement, auront un impact de plus en plus grand sur la santé et la vie humaines. Confrontés à l'inertie des médias et des gouvernements, pourtant alertés par les rapports des Conférences sur le climat, certains scientifiques commencent à se tourner vers l'activisme et incitent parfois leurs concitoyens à la désobéissance civile.

[FOURNASSON Lea, Face à l'inaction climatique, des scientifiques se tournent vers la désobéissance civile, *futura-sciences.com*, 2 avril 2023](#)

LES CRISES DE L'EAU QUI ATTENDENT NOTRE CIVILISATION

L'eau douce disponible est limitée. Pourtant, elle est indispensable à la vie et l'agriculture en dépend entièrement. Sachant qu'il faut une tonne d'eau pour produire un kilo de blé, les opposants à l'installation des mégabassines sont loin d'être conscients de la réalité : l'eau sert surtout à produire de la nourriture. Or l'exploitation et l'acheminement de ce liquide coûtent de plus en plus cher. Aujourd'hui, certains barrages sont régulièrement à sec l'été, les lacs réservoirs et les glaciers sont en train de disparaître sur tous les continents, quant aux nappes phréatiques, elles s'épuisent de plus en plus. L'Office international de l'eau a enregistré près de deux milles litiges dans différentes régions du monde liés à l'accès à un point d'eau. Désormais, même un pays comme la France doit apprendre à gérer et à économiser ce précieux liquide, d'abord en améliorant et en surveillant l'état de ses réseaux hydrauliques, en cessant de bétonner à tout-va, en réutilisant les eaux usées après épuration ; ensuite, en utilisant les techniques d'irrigation les plus économes, en labourant moins et en replantant des haies et des arbres dans les campagnes; enfin, en développant des cultures plus sobres comme le sorgho à la place du maïs ainsi que la recherche en agronomie pour rendre nos plantations capables de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques.

[PARMENTIER Bruno, De l'eau pour manger s'il vous plaît ! L'eau douce est rare, et sert d'abord... à manger, *futura-sciences.com*, 4 avril 2023](#)

[PARMENTIER Bruno, Les crises qui attendent notre civilisation avec les pénuries d'eau, futura-sciences.com, 6 avril 2023](#)

[PARMENTIER Bruno, De l'eau pour manger, s'il vous plait ! Inventer de nouvelles manières de gérer et d'économiser l'eau – 3/3, futura-sciences.com, 14 avril 2023](#)

[NATIONS UNIES, Conférence de l'ONU sur l'eau 2023, unric.org](#)

L'INCENDIE LE PLUS IMPORTANT EN FRANCE RAVAGE 900 HECTARES DE VÉGÉTATION

Un violent et important incendie a eu lieu dans les Pyrénées-Orientales le 16 avril 2023, attisé par le vent. Selon les pompiers et le ministre de l'Intérieur, le feu a parcouru 930 hectares jusqu'en Espagne, ce qui a provoqué l'évacuation de 300 personnes présentes sur les lieux ; 180 ont dû être confinées dans la commune de Cerbère où l'incendie a touché deux habitations.

500 pompiers ont dû être mobilisés. Ils avaient à leur disposition des Canadair, mais ne pouvaient pas les utiliser en raison d'un vent violent. Il s'agirait de l'incendie le plus important de l'année 2023 en France. L'origine du sinistre serait naturelle, causé par l'absence de précipitations et la sécheresse des sols. La préfecture des Pyrénées-Orientales, dans son communiqué, a précisé que cette sécheresse, qui dure depuis 2022, est une des plus importantes enregistrée depuis la mise en œuvre du suivi de l'humidité des sols par météo-France en 1959.

[LE MONDE avec AFP, Dans les Pyrénées-Orientales, un incendie ravage plus de 900 hectares de végétation, lemonde.fr, 16 avril 2023](#)

LEROY MERLIN FAIT PEAU NEUVE AVEC LE « HOME INDEX »

Annoncé à la fin du mois de mars 2023, un nouveau système d'évaluation a vu le jour chez Leroy Merlin. Baptisé « Home Index », celui-ci est testé sur le site Internet de l'enseigne depuis décembre 2022, et va maintenant être déployé dans les points de vente physiques.

À l'image du célèbre « nutriscore » alimentaire, cette initiative lancée par Adéo, maison-mère de Leroy Merlin, vise à mesurer l'empreinte environnementale et sociale des produits de bricolage et d'habitat.

Cette évaluation, qui a pour mission de proposer une offre de distribution plus verte, est retranscrite sous forme de notes allant de A à E, et se fonde sur 26 critères. Chaque critère est noté de 0 à 100, et appartient à une des 6 familles définies : les matières premières, les composants, les conditions de production, la consommation d'eau et d'énergie, les emballages et écolabels, la durée de vie et l'indice de réparabilité du produit. Pour l'heure, ce sont plus de 34 000 produits de bricolage, de jardinage et de décoration qui ont été évalués. Si, aujourd'hui, la majorité d'entre eux possède les notes B ou C, l'enseigne Leroy Merlin s'est néanmoins fixé l'objectif de proposer plus de 50 % de produits notés A ou B d'ici 2025.

[DIEGO Christina, Home Index : 3 questions sur le nouveau index d'impact environnemental de Leroy Merlin, carenews.com, 12 avril 2023](#)

[VIVES Emmanuelle, Leroy Merlin affiche un « Nutri-Score » environnemental sur ses produits, *jai-un-pote-dans-la.com*, 23 mars 2023](#)

[LE FIGARO avec AFP, Leroy Merlin lance son score pour évaluer l'impact social et environnemental de ses produits, *lefigaro.fr*, 21 mars 2023](#)

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES SUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

La Cour des comptes a publié son rapport annuel 2023 sur les DMA. Ces derniers sont produits par les foyers (80 %) et les petits commerces et services (20 %). Alors que le cadre législatif et réglementaire français de gestion des DMA a beaucoup évolué depuis 10 ans, la gestion de ces déchets représente un enjeu majeur, d'autant qu'elle repose en grande partie sur les intercommunalités. Le rapport préconise de développer la prévention pour éviter la production de déchets. Parmi les différentes préconisations, on trouve l'orientation du consommateur vers l'achat écoresponsable, l'encouragement au réemploi des produits ou encore l'amélioration du tri dans le cadre des gestes écocitoyens. Le tri sélectif des biodéchets représente également un défi majeur, de même que celui des plastiques. Par ailleurs, le document pointe la difficulté de la coordination des services de l'État et l'importance du rôle que doivent jouer les régions. Le rapport présente des infographies et des graphiques particulièrement éclairants.

[COUR DES COMPTES, Les déchets ménagers : un défi au quotidien pour les intercommunalités et un nouvel enjeu pour les régions, in : Rapport public annuel 2023, *ccomptes.fr*, mars 2023, p. 425-470](#)

LE G7 VEUT « ACCÉLÉRER » SA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES ET CESSER SA POLLUTION PLASTIQUE

Les pays industrialisés du G7 (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie et Canada) se sont engagés à « accélérer » leur « sortie » des énergies fossiles dans tous les secteurs, sans toutefois fixer de nouvelle échéance. Cette promesse ne concerne pas les énergies fossiles assorties de dispositifs de capture et de stockage du CO₂. Les pays du G7 ont également décidé de viser zéro nouvelle pollution plastique d'ici 2040 en réduisant notamment l'utilisation des plastiques jetables et non recyclables grâce à l'économie circulaire. Cette décision est saluée comme un « *signal fort* » avant la prochaine session de négociation d'un traité international sur le plastique en mai 2023 à Paris. La ministre française de la Transition écologique, Agnès Pannier-Runacher, estime que cette décision marque une « *avancée forte* » et pourrait servir de point d'appui pour élargir cette approche au G20 en Inde et à la conférence de l'ONU sur le climat (COP28) de Dubaï en fin d'année. Cependant, elle reconnaît que les futures négociations mondiales ne seront pas faciles. La quantité de déchets plastiques dans le monde a doublé en vingt ans et seulement 9 % d'entre eux sont réellement recyclés, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'ONU estime que la quantité de plastique rejetée dans les océans va presque tripler d'ici à 2040.

[BOURSORAMA avec AFP, Le G7 veut "accélérer" sa sortie des énergies fossiles et cesser sa pollution plastique, *boursorama.com*, 16 avril 2023](#)

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE MÉRITE UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

En sortie de crise Covid, puis dans le contexte de la guerre en Ukraine, le choc énergétique a pris deux dimensions : d'une part, une raréfaction de la fourniture d'énergie, nécessitant de réactiver l'appel aux énergies fossiles et, d'autre part, une augmentation très importante du prix de cette fourniture. Cependant, notent les deux économistes, auteurs de l'article, la nécessité de s'adapter à ces contraintes vient percuter de plein fouet les efforts engagés dans le cadre des objectifs climatiques. Afin de ne pas remettre en cause ces objectifs ou les repousser *sine die*, il est proposé d'accompagner la période par plusieurs mesures politiques et économiques issues d'un travail d'idéation collectif mené par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) : un document intitulé « *Pour un contrat social de transition : Propositions pour une réforme équitable de la valeur carbone* » s'articule autour de quatre principes et formule dix recommandations pour concilier les paramètres économiques, les normes juridiques et techniques, avec les objectifs écologiques. Au final, ce qui sera déterminant dans la révision de ces axes est leur caractère équitable, ressenti par la population comme juste et justifié dans la perspective de l'abandon progressif de l'usage des énergies fossiles.

[COMBET Emmanuel, JOLIVET Patrick, La transition écologique mérite un nouveau contrat social, *theconversation.fr*, 10 avril 2023](#)

QUE SONT LES RIVIÈRES ATMOSPHÉRIQUES ? LEURS EFFETS DE L'EUROPE AUX PÔLES

Une rivière atmosphérique est un écoulement à forte concentration d'humidité accompagné de vents violents, qui se situe dans la troposphère (les dix premiers km de l'atmosphère) et qui suit une trajectoire assimilée au lit d'un cours d'eau.

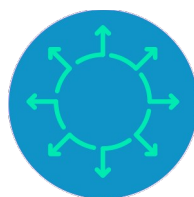
Ce phénomène, dont les effets négatifs ont été observés dans diverses tempêtes et calamités comme en France et en Italie en 2020 ou en Californie en janvier 2023, a aussi son importance car il participe « au cycle de l'eau ».

L'effet déjà bien connu des rivières atmosphériques sous nos latitudes vient également d'être mis en évidence sur la calotte polaire. S'agissant en particulier des effets négatifs, les rivières qui prennent leur source sous les tropiques expliquent la majorité des températures les plus chaudes constatées dans l'Antarctique. De plus, les vents violents dispersent la banquise fragilisée, contribuant ainsi à la disparition, parfois en quelques jours, de plusieurs milliers de km² de glace. La recherche sur ces phénomènes se poursuit pour mieux en comprendre et anticiper ses conséquences planétaires.

[FAVIER Vincent, Que sont les rivières atmosphériques ? Leurs effets de l'Europe aux pôles, *theconversation.com*, 3 avril 2023](#)



TRANSVERSE



→ DÉFENSE

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 : FACE AUX MENACES, DES MOYENS

Le projet de loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030 a été présenté le 4 avril 2024 en Conseil des ministres pour une adoption devant le Parlement avant le 14 juillet 2023. Le budget annuel de la Défense doit atteindre 69 milliards d'euros en 2030, contre 32 milliards d'euros en 2017.

Ce projet repose sur une « *logique de transformation des armées* » en assurant les moyens pour faire face à la dégradation du contexte stratégique, au retour de la guerre aux portes de l'Europe et à l'accélération des ruptures technologiques. Il se fonde sur les axes suivants :

- ajuster l'effort de défense aux menaces actuelles et futures ;
- conforter les fondamentaux de notre défense ;
- adapter l'outil militaire à l'évolution des menaces ;
- réussir les sauts technologiques ;
- accroître les forces morales.

Il convient de noter plus précisément, parmi les mesures présentées, une accentuation de l'aide militaire à l'Ukraine grâce à 13 milliards de recettes extra-budgétaires et le renforcement de la lutte anti-drones en prévision notamment des Jeux olympiques et paralympiques à l'été 2024.

Les programmes liés à la dissuasion nucléaire sont préservés ainsi que le calendrier de construction du porte-avions à propulsion nucléaire de prochaine génération.

L'autre axe majeur du projet concerne le fort investissement en matière de cybersécurité. Un pôle d'excellence sera ainsi créé pour structurer, autour de l'École polytechnique, des contenus, méthodes et équipes académiques au bénéfice des missions cyber confiées au ministère des Armées. 4 milliards d'euros seront ainsi investis dans ce domaine sur la période 2024-2030.

Malgré cette augmentation, tous les besoins prévus ne seront pas satisfaits, avec des révisions de cadencement et des réductions de certains programmes d'armement tels que le programme Scorpion et les livraisons d'avions de combat Rafale.

Le 11 avril 2023, l'Assemblée nationale a suspendu l'examen de la LPM, jugeant que son étude d'impact commandée par le gouvernement était insuffisante. En vertu de l'article 47- 1 du règlement de l'Assemblée nationale, « *en cas de désaccord entre la Conférence des Présidents et le Gouvernement, la Présidente de l'Assemblée nationale peut saisir le Conseil constitutionnel qui dispose de huit jours pour se prononcer. L'inscription du projet de loi à l'ordre du jour est suspendue jusqu'à la décision du Conseil constitutionnel* »².

² « Sans préjuger de la conformité à la Constitution du contenu de ses dispositions, le Conseil constitutionnel juge que les conditions de présentation du projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 sont conformes aux exigences organiques applicables à la présentation

[FRANCE INFO avec AFP, Loi de programmation militaire 2024-2030 : à quoi vont servir les 413 milliards d'euros budgétés pour l'armée, *francetvinfo.fr*, 4 avril 2023](#)

[MINISTÈRE DES ARMÉES, LPM 2024-2030 : face aux menaces, des moyens, *defense.gouv.fr*, 6 avril 2023](#)

[BOURSORAM avec AFP, Le budget des armées françaises poursuivra sa hausse jusqu'en 2030, *boursorama.com*, 3 avril 2023](#)

[SAUVIGNET Théo, Ce que contient la loi de programmation militaire de 413 milliards d'euros, *lepoint.fr*, 4 avril 2023](#)

➔ **DROIT ET LIBERTÉS PUBLIQUES**

LOI DU 14 AVRIL 2023 DE FINANCEMENT RECTIFICATIVE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2023

La réforme des retraites prévoit l'allongement de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans, progressivement à partir du 1^{er} septembre 2023, avec un relèvement de trois mois par génération. La durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera également portée à 43 ans en 2027, dès la génération née en 1965. Les travailleurs ayant commencé à travailler avant 16 ans pourront partir à la retraite à 58 ans, et d'autres dispositions sont prévues pour les carrières longues et les travailleurs handicapés.

Des mesures spécifiques sont également prévues pour les mères de famille, notamment une surcote anticipée jusqu'à 5 % pour celles ayant une carrière complète à 63 ans et au moins un trimestre de majoration de durée d'assurance pour enfant. Les femmes auront également droit à un minimum de 2 trimestres de majoration liée à l'éducation ou l'adoption d'un enfant, et la majoration de pension de 10 % pour trois enfants ou plus sera étendue aux professions libérales et aux avocats.

En ce qui concerne la pénibilité et l'emploi des seniors, des mesures sont prévues pour faciliter le maintien en emploi des travailleurs âgés, ainsi que pour prendre en compte la pénibilité du travail dans le calcul des droits à la retraite. Un comité de suivi des retraites devra remettre au Parlement un rapport d'évaluation des impacts de la loi, et un objectif de réduction de moitié des écarts de pension entre les femmes et les hommes d'ici 2027 et de suppression de ces écarts d'ici 2050 a été voté.

[Loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, *legifrance.gouv.fr*](#)

[Loi du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023, *vie-publique.fr*, 15 avril 2023](#)

[CONSEIL CONSTITUTIONNEL, Décision n° 2023-849 DC du 14 avril 2023, *conseil-constitutionnel.fr*](#)

des projets de loi. ». [Décision du Conseil constitutionnel](#), 20 avril 2023.

LE PÔLE COLD CASES VIENT DE FÊTER SON PREMIER ANNIVERSAIRE

Installé au sein du tribunal judiciaire de Nanterre (92) depuis le 1^{er} mars 2022, le pôle national consacré aux crimes sériels et non élucidés ou pôle *cold cases* (traduction de l'anglais « affaires froides » qui désignent des enquêtes où les auteurs n'ont pu être identifiés) entend agir plus efficacement pour résoudre des cas de crimes anciens.

Prévu au sein des dispositions de la loi n° 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire, ce nouveau pôle est susceptible de concerner les quelque 180 crimes « français » non élucidés et les 68 procédures en cours concernant d'éventuels crimes sériels. Armé par trois greffiers, un juriste spécialisé et trois magistrats instructeurs spécialisés, il est dirigé par la juge Sabine Kheris. À ce jour, 77 procédures ont été ouvertes (majoritairement des informations judiciaires) concernant des homicides, des séquestrations et des viols. Au-delà de son rôle centralisateur tant en interne vis-à-vis des autres tribunaux français, qu'en externe pour la coordination des enquêtes à l'international, le pôle met en œuvre un nouveau cadre procédural dit « parcours criminel » qui vise à rattacher des crimes non élucidés à des auteurs déjà condamnés ou mis en cause (sieurs Lelandais, Alègre...). Une attention particulière est par ailleurs portée aux familles de victimes et de disparus qui, grâce à cette spécialisation nationale, se voient désormais replacées au centre des préoccupations de la Justice.

Enfin, selon l'avis des magistrats locaux, les limites capacitaires du pôle seront bientôt atteintes (une centaine de dossiers au maximum) et il devient désormais nécessaire d'envisager les modalités d'un redimensionnement.

NDR : La gendarmerie nationale dispose au sein de son pôle judiciaire (Pontoise – 95) d'une division des Affaires Non Élucidées (DiANE).

[PINEAU Anne-Laure, Au tribunal judiciaire de Nanterre, un an d'existence du pôle cold cases, actu-juridique.fr, 5 avril 2023](https://actu-juridique.fr/5-avril-2023/pineau-anne-laure-au-tribunal-judiciaire-de-nanterre-un-an-dexistence-du-pole-cold-cases)

TROIS DIGNITAIRES SYRIENS VONT ÊTRE JUGÉS EN FRANCE EN COUR D'ASSISES

Pour la première fois depuis le soulèvement des « printemps arabes » de 2011, trois responsables du renseignement syrien en poste à cette époque vont être traduits devant une Cour d'assises française.

Ce sont donc Ali Mamlouk, principal responsable des services de renseignement et proche conseiller de Bachar Al-Assad, Jamil Hassan, ancien directeur des services de renseignement de l'armée de l'air, et Abdel Salam Mahmoud qui sont suspectés d'être à l'origine du décès de deux Franco-Syriens, un père et son fils, dans les prisons syriennes à la suite des révoltes de 2011. Ce procès entend, d'une part, mettre fin à une certaine impunité dont peut se targuer jusqu'à présent le régime d'Al-Assad et, d'autre part, empêcher que ces victimes ne sombrent dans l'oubli. Il est bien sûr à noter que ce renvoi devant une Cour d'assises française se déroulera par défaut, c'est à dire hors la présence physique des trois accusés qui, pour l'instant, ne sont pas détenus ou sous main de justice.

Enfin, ce procès s'inscrit dans la continuité d'un jugement de réclusion à perpétuité rendu en 2022 par un tribunal allemand contre un autre responsable des services de renseignement syrien condamné, alors, pour la commission de crimes contre l'humanité. Ce type de procédures pourrait être amené à se renouveler en France et en Europe.

[LE MONDE, Le régime syrien doit rendre des comptes, Éditorial, lemonde.fr, 5 avril 2023](#)

QUID DES POLICES DES POLICES EUROPÉENNES ?

Dans l'actuel contexte français de manifestations et des manœuvres policières qui les accompagnent, il peut être intéressant de savoir comment sont contrôlées les forces de police en Europe.

En effet, le système français est parfois accusé d'une supposée partialité au motif que l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et l'Inspection générale de la gendarmerie nationale (IGGN) sont rattachées au ministère de l'Intérieur (alors que, depuis peu, le numéro 1 de l'IGPN et le numéro 2 de l'IGGN sont des magistrats). Notre pays a donc choisi le premier des deux grands modèles qui existent en ce domaine et qui sont décrits par Sebastian Roché, directeur de recherche en sociologie au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) : « *Soit un organisme est doté de moyens considérables mais se révèle peu indépendant en droit, soit il est très indépendant en droit mais se retrouve privé de moyens* » (cf. article « Les agences de contrôle externe des polices », [Horizon 360, n° 191, mars 2023, p. 24](#)). D'autres pays européens (pays scandinaves, pays d'Europe de l'Est et du Sud) se sont orientés vers la seconde option dont le format le plus caractéristique est celui de l'*ombudsman* suédois qui fait figure de modèle (homme de confiance en français). Il s'agit, pour ce cas suédois, de quatre personnalités *ombudsman* nommées par le Parlement, qui ne reçoivent pas de consignes du Gouvernement et peuvent s'intéresser, non seulement aux forces de l'ordre, mais aussi à toutes institutions ou agents publics. Ils s'autosaisissent ou sont saisis par des citoyens et disposent de pouvoirs assez étendus (sanctions contre les fonctionnaires, indemnisation des victimes...). Néanmoins, les moyens qui leur sont attribués pour enquêter sont assez faibles et, finalement, certains experts estiment que leur efficacité est semblable à celle de pays à contrôleurs des polices de prime abord moins indépendants.

[DAMGÉ Mathilde, NOVET Vincent, Qui contrôle la police dans les autres pays européens ?, lemonde.fr, 5 avril 2023](#)

➡ GÉOPOLITIQUE

UN NAVIRE DE GUERRE AMÉRICAIN NAVIGUE AU LARGE DE TAÏWAN, PROVOQUANT LA MÉFIANCE DE LA CHINE

Un destroyer américain a navigué le 16 avril 2023 dans le détroit de Taïwan, île revendiquée par Pékin. La marine américaine explique qu'il n'y avait aucune intention, mais juste une navigation de routine dans les eaux internationales. Pékin réagit en accusant Washington de vouloir faire une surmédiatisation de la venue de ce navire de guerre proche des côtes chinoises. La Chine, quant à elle, considère Taïwan comme une de ses provinces, et donc, pense que depuis quelques années les États-Unis soutiennent militairement Taïwan pour conserver son indépendance malgré l'absence de relations officielles. De plus, la semaine dernière, ce même destroyer américain avait navigué à proximité des îles Spratleys dont la Chine se prévaut et considère cette navigation comme une intrusion illégale de son territoire. La Chine s'offusque que ce bateau de guerre

navigue près des côtes, car une semaine avant sa venue, elle organisait un exercice militaire qui simulait un blocage de Taïwan.

Ce mécontentement de la Chine n'est pas nouveau, en janvier 2023, elle s'était indignée de voir un destroyer américain dans ce même détroit, de même en février 2023 pour deux frégates américaine et canadienne.

En août 2022, elle avait réalisé la plus grande manœuvre militaire depuis des décennies aux abords de Taïwan. En réponse, les États-Unis et les Philippines, avec le soutien de l'Australie, ont commencé, le 11 avril 2023, des exercices militaires conjoints nommés « Balikatan » en Asie du Sud-Est. Cette mobilisation concerne environ 20 000 soldats, soit le double de ceux engagés en 2022. Ces exercices militaires conjoints ont lieu chaque année.

[LE MONDE avec AFP, Chine-Etats-Unis : un navire de guerre américain a navigué dans un détroit au large de Taïwan et revendiqué par Pékin, lemonde.fr, 17 avril 2023](#)

LE SUSPECT DE LA FUITE DE DOCUMENTS SECRETS, UN JEUNE MILITAIRE ACTIF SUR LA TOILE

Jack Teixeira, une jeune recrue de 21 ans au rang peu élevé au sein de la Garde nationale aérienne américaine, risque des années de prison pour avoir partagé des documents confidentiels, notamment sur la guerre en Ukraine, avec ses compagnons sur Internet. Depuis son arrestation, des photos de lui circulent, montrant un jeune homme en uniforme, cherchant apparemment à impressionner ses amis plutôt qu'un lanceur d'alerte déterminé à faire éclater un scandale. Jack Teixeira était spécialiste en informatique et communication au sein de la base d'Otis, à Cape Cod, et détenait une habilitation de sécurité Top secret. Selon les témoignages, il aurait publié des informations classifiées sur un groupe de discussion sur le réseau social Discord (« *un groupe [privé] d'environ 24 personnes dont certaines originaires de Russie et d'Ukraine* »), mais ne se considérait pas comme un lanceur d'alerte, affirmant simplement vouloir informer ses camarades sur ce qui se passe dans le monde. Des membres du groupe ont déclaré qu'il était souvent isolé et avait une fascination pour la guerre et les armes à feu.

Parmi les documents classifiés du Pentagone, certains traitent de la situation sur des fronts spécifiques en Ukraine, tel Bakhmout, et d'autres, plus sensibles, semblent indiquer des activités d'espionnage menées par les États-Unis à l'égard de leurs alliés. Certains documents cependant paraissent avoir été altérés avant d'être publiés. Ils ont été diffusés sur différents réseaux sociaux et plateformes, tels que Twitter, 4Chan et Discord.

[BOURSORAMA avec AFP, Le suspect de la fuite de documents secrets, un jeune militaire actif sur la toile boursorama.com, 14 avril 2023](#)

[CHARENTELIBRE.FR avec AFP, États-Unis : Jack Texeira, l'homme qui fait trembler le Pentagone, charentelibre.fr, 14 avril 2023](#)

[LEROY Benoît et AFP, États-Unis : les fuites de documents du Pentagone expliquées en 5 questions, rtl.fr, 10 avril 2023](#)

[GODELUCK Solveig, Fuites du Pentagone : un jeune militaire américain arrêté aux Etats-Unis, lesechos.fr, 14 avril 2023](#)

[TALLEY Ian, « Pentagon, Intelligence Agencies Face Calls for Details on Leak Probe », wsj.com, 16 avril 2023](#)

EVAN GERSHKOVICH, UN MOYEN DE PRESSION DE LA RUSSIE SUR LES ÉTATS-UNIS

Evan Gershkovich, journaliste américain, a été arrêté par le FSD, le service de sécurité russe, puis accusé d'espionnage. Son arrestation peut constituer un outil de pression contre les États-Unis dans le contexte de la guerre russo-ukrainienne où ils se sont positionnés comme alliés de l'Ukraine. En Russie, des douzaines de journalistes font aussi l'objet d'intimidations diverses, de violences et de poursuites judiciaires. L'arrestation d'un journaliste étranger par la Russie peut constituer un signal aux médias étrangers pour que ceux-ci diminuent, voire stoppent leurs activités sur le territoire national. La Russie deviendrait alors un « trou noir » d'information où plus rien ne circule vers l'extérieur. L'arrestation de ce journaliste prend une plus grande ampleur dans la mesure où ses travaux portaient essentiellement sur le groupe Wagner.

[LAW Tara, « Russia's Arrest of a Wall Street Journal Reporter Has More to Do With Geopolitics Than Espionage », *time.com*, 30 mars 2023](#)

[SHUSTER Simon, Evan Gershkovich, *time.com*, 13 avril 2023](#)

[LIBBY Cathey, « Who is Evan Gershkovich? What friends say about the Wall Street Journal reporter detained in Russia », *abcnews.go.com*, 8 avril 2023](#)

[HENLEY Jon, « 'Not losing hope': jailed Russia reporter Evan Gershkovich writes to his parents », *theguardian.com*, 16 avril 2023](#)

UN TRIBUNAL SPÉCIAL POUR L'UKRAINE ?

Depuis l'invasion de l'Ukraine par les forces russes est régulièrement évoquée la création d'un Tribunal spécial pour l'Ukraine, en faveur duquel le Parlement européen s'est prononcé le 19 janvier 2023. Une analyse publiée par le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) en explique les raisons tout en soulignant les limites. Ainsi, la Cour pénale internationale (CPI) est compétente pour juger les génocides, les crimes de guerre et contre l'humanité ainsi que le crime d'agression³. Mais ce dernier « fait l'objet d'un traitement particulier au sein du Statut de la Cour ». En effet, pour les autres crimes, il est possible, même en cas d'absence de ratification du Statut de la Cour⁴ par le pays agressé ou agresseur, de « décide[r] souverainement de déférer la situation à la Cour », par une déclaration officielle. C'est ce qu'a effectué l'Ukraine dès 2014, quelques mois après le début du conflit dans le Donbass. Cette demande est toujours valide et concerne par conséquent les agissements commis depuis février 2022. Mais, légalement, elle ne concerne pas l'acte d'agression. C'est donc ce qui motive l'appel à la mise en œuvre d'un Tribunal spécial, en faisant référence aux tribunaux post-Première et post-Deuxième Guerres mondiales (Nuremberg, Tokyo) et aux tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Néanmoins, le contexte est différent : dans le premier cas, les tribunaux étaient prévus par les traités interétatiques signés par les puissances vaincues, ce qui semble peu envisageable pour la Russie ; dans le deuxième cas, ils ont été institués par une résolution du Conseil de sécurité des

3 Soit « l'emploi par un État de la force armée contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre État » (Statut de la CPI, Art. 8Bis, § 2).

4 Ce qui est le cas de l'Ukraine et de la Russie.

Nations unies, à laquelle la Russie opposerait son veto. Selon l'auteure, seul un tribunal dit « hybride » (tel « *le Tribunal spécial pour le Liban et celui pour la Sierra Leone* ») pourrait être créé mais il ne permet pas de passer outre l'immunité pénale des chefs d'État. De plus, même en cas de changement de régime, il est peu probable que Vladimir Poutine et les « *hauts responsables politiques russes* » soient livrés et « *les tribunaux pénaux internationaux (y compris les tribunaux « hybrides ») n'admettent généralement pas les procédures par contumace* ».

En plus de ces contraintes juridiques, la chercheuse estime que l'instauration d'un tel tribunal ne permet pas de rétablir la confiance dans la justice pénale internationale. Ce devrait être à la CPI de l'exercer comme cela était prévu lors de sa création. Pour cela, il faudrait la laisser exercer l'ensemble de ses prérogatives actuelles en toute impartialité⁵ et « *repenser sa compétence pour le crime d'agression* », dont la limitation aurait été voulue par les États pour que leurs propres dirigeants ne puissent y être traduits « *pour les recours illégaux à la force armée qu'ils entreprennent* ».

[VERDEBOUT Agatha, Un tribunal spécial pour l'Ukraine : défis, dangers et opportunités pour la justice pénale internationale, *grip.org*, 16 février 2023](#)

➡ ÉCONOMIE

TAUX D'EMPLOI DES FEMMES : UNE STAGNATION APRÈS PLUSIEURS DÉCENNIES DE FORTE PROGRESSION

Pour les mesures statistiques en économie, la population est segmentée en nombre de personnes occupant un emploi, nombre de personnes cherchant un emploi et enfin nombre de personnes inactives. Les deux premières catégories précédentes, rapportées au nombre total de la population pour une classe d'âge donnée, permet de mesurer le taux d'activité ; en revanche, en ne prenant que la première catégorie, c'est le taux d'emploi qui est évalué, c'est-à-dire le pourcentage de la population occupant un emploi. S'agissant des femmes, tant le taux d'activité que le taux d'emploi ont fortement progressé depuis les années 1970. En intégrant à l'équation le temps de travail, la progression demeure significative mais moins marquée en raison d'un appel plus important que pour les hommes au temps partiel. Toutefois, les différents taux mesurés chez les femmes se sont progressivement rapprochés de ceux des hommes, mais, à y regarder de plus près, il apparaît, au-delà de la classe d'âge de 1975, que le rapprochement est principalement lié à la réduction des taux parmi les hommes. Ainsi, en réalité, si les taux d'activité et d'emploi des femmes et des hommes se sont rapprochés au fil des générations, ce rapprochement apparaît en trompe-l'œil, car il n'est désormais plus lié au progrès de l'intégration des femmes dans la vie active mais plutôt le résultat du reflux de l'activité masculine.

[MARTIN Henri, Taux d'emploi des femmes : une stagnation après plusieurs décennies de forte progression, *theconversation.com*, 11 avril 2023](#)

⁵ L'auteure explique dans son article le « *deux poids, deux mesures* » des procédures initiées par la CPI, selon la nationalité des potentiels mis en cause.

L'EUROPEAN CRITICAL RAW MATERIALS ACT ?

Un doctorant au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) propose une analyse de la stratégie européenne pour diversifier et sécuriser les chaînes d'approvisionnement en matériaux critiques (cobalt, lithium, nickel, hélium, cuivre, etc.), présentée par la Commission le 20 mars 2023. Leur nombre n'a cessé d'augmenter depuis 10 ans, passant de 14 à 34. Afin de faire face à des besoins de plus en plus importants (particulièrement dans les technologies en lien avec le numérique et la transition écologique) et aux incertitudes géopolitiques, des objectifs précis sont fixés en termes d'extraction et de transformation de ces matériaux au sein de l'Union européenne. Toutefois, malgré la présence significative de certaines de ces ressources dans « *le sous-sol européen* », les ambitions d'indépendance se heurtent à des impératifs environnementaux, l'activité minière étant fort polluante. Les démarches pour obtenir des permis d'exploitation seront cependant simplifiées afin d'en réduire les délais et des efforts devront être accomplis pour recycler les déchets issus de ces activités minières. En revanche, il est plus aisé de développer sur nos territoires le travail de transformation de ces matières premières critiques, qui devra ainsi couvrir 40 % de la consommation européenne annuelle. Pour le reste, « *l'UE [devra être] en mesure d'atténuer les risques liés à l'approvisionnement* », en favorisant « *un commerce international [stable]* » et en s'assurant de la fiabilité des ses partenaires. Il s'agira ainsi d'aider ces derniers à développer leur économie, ainsi que les compétences requises dans la filière et d'y promouvoir les droits humains. Il est également prévu de renforcer la recherche.

[LAPI Thomas, Que faut-il retenir du *European Critical Raw Materials Act* ?, *iris-france.org*, 27 mars 2023](https://iris-france.org/2023/03/27/lapi-thomas-que-faut-il-retenir-du-european-critical-raw-materials-act/)

[COMMISSION EUROPÉENNE, *Matières premières critiques: garantir des chaînes d'approvisionnement sûres et durables pour l'avenir écologique et numérique de l'UE*, *europa.eu*, 16 mars 2023](https://europa.eu/2023/03/16/commission-europeenne-matieres-premieres-critiques-garantir-des-chaines-dapprovisionnement-sures-et-durables-pour-lavenir-ecologique-et-numerique-de-lue/)

TROTTINETTES ÉLECTRIQUES DE PARIS : ENVOI VERS D'AUTRES PAYS EUROPÉENS PLUTÔT QUE VERS D'AUTRES VILLES FRANÇAISES

Les trottinettes électriques de Lime et d'autres fournisseurs ne seront plus autorisées à rouler dans les rues de Paris à partir du 1^{er} septembre 2023, car les habitants de la ville ont voté pour leur interdiction. L'entreprise Lime, par exemple, retirera ses 5 000 trottinettes petit à petit en août et les enverra dans d'autres pays européens pour être utilisées à nouveau. Lime ne va pas les envoyer à Marseille et au Havre où elle est également présente, car il y a déjà suffisamment d'engins en libre-service dans ces villes.

[GAYTE Aurore, *Que vont devenir les trottinettes de Lime, devenues indésirables à Paris ?* *numerama.com*, 20 avril 2023](https://numerama.com/2023/04/20/que-vont-devenir-les-trottinettes-de-lime-devenues-indesirables-a-paris/)



PROCRASTINATEURS DU MONDE ENTIER, UNISSONS-NOUS ... DEMAIN !

La procrastination est la tendance à remettre au lendemain, à ajourner, à temporer.

Une équipe dirigée par un chercheur Inserm et un neurologue à l'AP-HP au sein de l'Institut du Cerveau (Inserm/CNRS/Sorbonne Université/AP-HP) a identifié la zone du cerveau décidant de procrastiner : le cortex cingulaire antérieur.

Leur étude a été menée auprès de 51 participants dont l'activité cérébrale était enregistrée sur IRM. Ces derniers devaient attribuer des valeurs à des récompenses et à des efforts puis choisir entre une petite récompense rapide et une grande plus tard, enfin entre fournir un petit effort immédiat et un effort plus important mais différé.

Les données d'imagerie ont alors révélé l'activation du cortex cingulaire antérieur lors de la prise de décision. C'est cette région cérébrale qui calcule le coût-bénéfice d'une option (efforts-récompenses).

La tendance à procrastiner a ensuite été mesurée à travers 2 types de tests : le premier, un choix binaire entre un effort et une récompense immédiats ou le même choix, mais le lendemain. Le second test consistait à remplir de longs formulaires à domicile et à les renvoyer sous un mois afin de prétendre à une indemnisation pour la participation à l'expérience.

Les données de l'IRM ont permis d'alimenter un modèle mathématique de prise de décision : plus l'échéance est lointaine, moins l'effort paraît coûteux et moins la récompense semble gratifiante. Ainsi, la procrastination « *peut s'expliquer par la tendance de notre cerveau à décompter plus vite les coûts que les récompenses* ».

À partir de ces informations, les chercheurs ont pu dresser un profil motivationnel de chaque participant : leur aversion pour l'effort, leur attirance pour les récompenses, l'évaluation coût/délai/bénéfice. Ainsi, il leur a été possible de prédire le délai dans lequel chacun renverrait le questionnaire.

Ces recherches peuvent s'avérer utiles pour développer des stratégies individuelles et enfin arrêter de repousser sans cesse des corvées pourtant à notre portée.

[INSERM, Où se cache la procrastination dans le cerveau et quand survient-elle ?, futura-sciences.com, 27 mars 23](https://www.inserm.fr/fr/actualites/ou-se-cache-la-procrastination-dans-le-cerveau-et-quand-survient-elle-2023-03-27)

LA MALADIE DES CAUCHEMARS

Deux tiers de nos rêves sont désagréables et nous en faisons tous, ce sont les rêves dysphoriques. Ils ont toutefois une fonction thérapeutique : ils nous permettent de simuler des menaces et d'y faire face une fois éveillés pour ensuite « *digérer nos souvenirs émotionnels négatifs* ».

Lorsque ces mauvais rêves nous réveillent, on les appelle les cauchemars. Nous sommes environ 35 % à en faire occasionnellement lors du sommeil paradoxal (phase durant laquelle l'activité cérébrale est proche de l'éveil). Indétectables lors de polysomnographies (examen médical qui étudie l'architecture du sommeil en termes physiologiques), les cauchemars ont fait l'objet de nombreuses études (neuro)scientifiques. Deux Canadiens, Nielsen et Levin, ont notamment mis en exergue en 2007 que les cauchemars seraient produits par une « *dysfonction du traitement exécutif et émotionnel (cortex préfrontal médian) pendant le sommeil paradoxal* » autrement dit, les émotions et traumatismes ne sont pas intégrés et réveillent le dormeur.

Les cauchemars deviennent pathologiques lorsqu'ils sont récurrents, envahissants et qu'ils comportent des menaces vitales. Des répercussions nocturnes et diurnes altèrent alors le fonctionnement de l'individu au quotidien : c'est la maladie des cauchemars (6 % de la population adulte en souffre). Cette pathologie peut être idiomatique (sans cause déterminée) ou associée à des troubles psychiatriques (dépression, trouble anxieux,

trouble du stress post-traumatique –TSPT). Fort heureusement des thérapies existent, bien qu'elles restent assez méconnues du grand public.

Considérée comme le traitement de référence de la maladie des cauchemars, la répétition d'imagerie mentale (RIM) est une technique qui consiste à « *modifier un cauchemar préexistant en créant un nouveau scénario avec des images positives que la personne va visualiser mentalement* ». Proposée par des médecins et des psychologues, la RIM a été mise au point aux États-Unis dans les années 1990 puis importée en France par l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière (AP-HP) au lendemain des attentats de Paris en 2015. Elle donne des résultats parfois spectaculaires pourvu que le patient ait une certaine imagination et y soit réceptif.

Des neuroscientifiques suisses ont par ailleurs mis au point un nouveau procédé thérapeutique associé à la RIM pour les patients ne répondant pas à cette dernière : la réactivation de mémoire ciblée ou *Targeted Memory Reactivation* (TMR). Concrètement, les chercheurs envoient un stimuli (son, odeur), associé à une expérience ou à des images (par exemple à la répétition d'un scénario positif de rêve), au patient pendant son sommeil paradoxal. Il s'agit d'une méthode expérimentale sur le plan clinique, testée au départ pour soigner les cauchemars idiopathiques et actuellement à l'essai pour les cauchemars liés à un stress post-traumatique.

Enfin, et concernant ces derniers, la prazosine (un alphanbloquant) constitue un traitement thérapeutique efficace en termes de soulagement de l'hypervigilance. En revanche, elle peut provoquer des effets indésirables sur le système cardiovasculaire et ne peut donc pas être prescrite chez certaines personnes.

[BRAFMAN Nathalie et SANTI Pascale, Cauchemars : les nouvelles thérapies pour mieux les maîtriser, *le monde.fr*, 21 mars 2023](#)

➡ SOCIÉTÉ

SANTÉ MENTALE : DE PLUS EN PLUS D'ENFANTS SOUS PSYCHOTROPES

La consommation de psychotropes a doublé en dix ans chez les jeunes, d'après un rapport du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) révélé le 13 mars 2023. Entre 2014 et 2021, le taux de consommation de ce type de médicaments chez les moins de 20 ans a augmenté de 50 % pour les antipsychotiques, de 60 % pour les antidépresseurs, de 80 % pour les psychostimulants et de 150 % pour les hypnotiques et sédatifs.

On observe désormais des dépressions chez des enfants dès 10 ou 11 ans. On note également l'augmentation des cas de phobies scolaires ou de situations de harcèlement. Les effets de ces médicaments sur le développement des enfants restent à ce jour largement méconnus, sachant que la plupart des zones du cerveau n'arrivent à maturité que vers 25 ans.

[BOUR Hélène, Enfants sous psychotropes : le rapport inquiétant du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, *santemagazine.fr*, 14 mars 2023](#)

LE PRIX DU ROMAN DE LA GENDARMERIE ATTRIBUÉ À UN GENDARME

Le prix du roman de la gendarmerie a été décerné pour la première fois, le 29 mars 2023, à un gendarme, le lieutenant-colonel Robin Fischhoff, qui occupe les fonctions d'officier de liaison auprès de la Cour de cassation.

L'intrigue de ce roman, intitulé *Meiko*, se déroule dans l'archipel des Gambier, dans le Pacifique sud, où l'auteur a été affecté pendant trois ans. Après la découverte du cadavre d'un jeune homme dans une église abandonnée, un capitaine va mener l'enquête « *dans une atmosphère inquiétante, teintée de superstition et de légendes polynésiennes* ».

Le prix du roman de la gendarmerie récompense un roman inédit, en lui offrant l'opportunité d'être édité par la maison Plon. « *Cela permet à la fois de faire découvrir au public un nouvel auteur et la gendarmerie* », a rappelé le général Tony Mouchet, adjoint au major général, qui remettait le prix cette année.

Cet ouvrage est le lauréat de la troisième édition du prix du roman de la gendarmerie. Rappelons que la police, de son côté, est dotée depuis 1946 d'un prix littéraire semblable, le prix du Quai des Orfèvres, publié par les éditions Fayard. Il a été décerné cette année à un capitaine de police, Jean-François Pasques, pour son roman *Le fils de personne*.

[FAURE Antoine, 3e prix du roman de la gendarmerie : un gendarme à l'honneur, gendarmerie.interieur.gouv.fr, 31 mars 2023](https://gendarmerie.interieur.gouv.fr/31-mars-2023-le-prix-du-roman-de-la-gendarmerie-attribue-a-un-gendarme-a-l-honneur)

MISE EN EXAMEN D'UN TIREUR PRÉSUMÉ SUR UN GENDARME DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ORPAILLAGE ILLÉGAL EN GUYANE

Le 14 avril 2023, un homme de nationalité brésilienne âgé de 20 ans a été interpellé dans la forêt guyanaise après avoir fait part de son intention de se rendre. L'homme est suspecté d'avoir causé la mort d'un gendarme du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) âgé de 35 ans qui participait à une opération contre l'orpillage illégal dans la région du sud-ouest de la Guyane. Le président de la République, Emmanuel Macron, lui a rendu hommage lors d'une cérémonie le 31 mars 2023.

La procureure de la République Clarisse Taron, précise que l'homme se trouvait dans une situation assez catastrophique dans la forêt et qu'il se serait dénoncé en échange d'avoir la vie sauve. Le 14 avril, il a été présenté devant un juge d'instruction de la juridiction interrégionale spécialisée. Il a été mis en examen pour homicide volontaire en bande organisée et association de malfaiteurs. Il a donc été placé en détention provisoire au centre pénitentiaire de Ducos.

[LE MONDE avec AFP, Gendarme tué en Guyane : mise en examen du tireur présumé, lemonde.fr, 14 avril 2023](https://www.lemonde.fr/guyane/article/2023/04/14/gendarme-tue-en-guyane-mise-en-examen-du-tireur-presume_6158182_1816.html)

UNE PROPOSITION DE LOI POUR RÉGULER LE SECTEUR DE L'INFLUENCE MARKETING À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans le contexte tendu de la réforme des retraites, un texte transpartisan proposé par le député Renaissance Stéphane Vojetta et le député socialiste Arthur Delaporte arrive à l'Assemblée nationale⁶. Cette proposition de loi vise à lutter contre les arnaques et les

⁶ Il a été adopté le lendemain de la parution de l'article servant de référence à cette information, soit le 30 mars 2023, par l'Assemblée nationale en première lecture ; il est en attente d'examen par le Sénat.

dérives des influenceurs sur les réseaux sociaux. Elle a été soutenue par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire qui souligne un symbole de maturité démocratique pendant cette période extrêmement crispée.

Le gouvernement a une volonté d'encadrer ces nouvelles pratiques qui ont causé de nombreuses polémiques autour de certaines publicités mensongères.

En effet, plusieurs lanceurs d'alertes ainsi que des collectifs de victime ont dénoncé ces pratiques.

Toutefois, avant même l'examen de la proposition de loi à l'Assemblée, une polémique s'est créée autour d'une tribune intitulée « Union des métiers de l'influence et des créateurs de contenu ». L'objectif de cette tribune, avec 150 influenceurs signataires, était d'apporter un soutien aux députés pour réguler le marché au travers d'une loi. Malheureusement, elle manquait de transparence et les influenceurs n'en connaissaient pas l'objectif réel. Par conséquent, certains influenceurs se sont désolidarisés de l'initiative.

[DURAND Mathilde, Influenceurs : une loi « qui va dans le bon sens » malgré quelques réclamations, *lejdd.fr*, 29 mars 2023](#)

DÈS LA NAISSANCE, LES ENFANTS PASSENT TROP DE TEMPS DEVANT LES ÉCRANS

C'est le constat d'une étude à échelle nationale portée par l'Institut national d'études démographiques (INED) et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Publiée le 12 avril 2023, celle-ci a analysé les comportements face aux écrans de 18 000 enfants nés en 2011, depuis leur naissance jusqu'à aujourd'hui.

Les résultats sont sans appel : le temps consacré quotidiennement par les enfants de 2 ans est de 56 minutes, contre 1h34 chez les 3-5 ans, dépassant ainsi les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui préconise de ne pas exposer les moins de 2 ans aux écrans, et de limiter à 1 heure par jour pour les 3-5 ans.

De plus, l'étude révèle que les données démographiques jouent un rôle dans cette dépendance aux écrans. Par exemple, un enfant dont la mère répond à un niveau d'étude collège, est sujet à passer 45 minutes de plus par jour sur les écrans, qu'un enfant dont la mère possède un niveau d'étude égal ou supérieur au bac +5.

Si l'avancée technologique est le moteur de cette surconsommation, les experts expliquent également comment les divers confinements, liés à la pandémie, y ont contribué. C'est de cette façon que la conclusion de l'étude porte une réflexion alarmiste quant à cette consommation, en constante hausse, chez les plus jeunes.

[Nathalie, Les jeunes enfants passent 1 heure par jour devant des écrans, *santenews.eu*, 19 avril 2023](#)

[BÉNIS Olivier & DHOLLANDE Victor, De deux à cinq ans, les enfants passent de plus en plus de temps devant les écrans, *radiofrance.fr*, 12 avril 2023](#)

[BENJEBRIA Lauriane, Les enfants de deux ans passent près d'une heure par jour devant un écran, selon une étude, *francebleu.fr*, 12 avril 2023](#)

LA SURVEILLANCE ET LA CONTRE-SURVEILLANCE EN QUESTION

La revue *Quardeni* consacre un dossier sur les notions de surveillance et de contre-surveillance. Comme le rappelle l'éditorial, la crainte orwellienne d'un État « Big Brother » n'a jamais été aussi actuelle : « *Une telle surveillance est techniquement possible depuis un moment et, du passeport biométrique aux traces laissées sur Internet, la capacité à sonder les pratiques, les déplacements, les sensibilités politiques, les goûts et les corps, est désormais omniprésente* ».

Parmi la demi-douzaine de contributeurs, on notera la variété des thèmes abordés, allant des stratégies visuelles déployées dans la sûreté ferroviaire, pour surveiller sans être vu, à l'action vidéomilitante des organisations animalistes, en passant par le « *visagisme* », nouvelle pratique informationnelle de protestation sur les réseaux sociaux, et les pratiques de l'*Open source Intelligence* dans le cinéma documentaire contemporain.

[Sous la direction de AïM Olivier, Surveillance et contre-surveillance, *Quaderni*, n° 108, 2023/1, openedition.org](https://www.openedition.org/2023/1)

LUTTE CONTRE LA DÉSINFORMATION EN EUROPE

La communication tel Janus est nécessaire à la démocratie comme utile au terrorisme et à la guerre. Selon un sondage de 2018 commandé par le Parlement européen dans l'ensemble des États membres de l'Union, deux tiers des citoyens de l'Union européenne déclaraient lire ou entendre des fausses nouvelles au moins une fois par semaine. En 2022, le Parlement européen constate que les citoyens « *subissent une pression grandissante et systématique pour faire face aux campagnes d'information, de désinformation et d'informations trompeuses et à la propagande de pays et d'acteurs non étatiques, tels que des organisations terroristes ou criminelles transnationales. L'assemblée considère que, si la nature de ces attaques hybrides varie, le danger qu'elles représentent pour les valeurs, les intérêts fondamentaux, la sécurité, l'indépendance et l'intégrité de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que pour la consolidation et le soutien de la démocratie, de l'état de droit, des droits de l'homme, des principes du droit international et des libertés fondamentales, peut être considérable en raison de l'ampleur des attaques, de leur nature ou de leur effet cumulatif* ».

Publiée par la Fondation Schuman, *Question d'Europe* d'avril 2023 sur *Les politiques européennes de lutte contre la propagande* constate que la Russie et la Chine sont les grands acteurs étatiques dans la guerre de communication. Parmi les acteurs non étatiques, les groupes terroristes jihadistes sont particulièrement actifs. Il apparaît cependant que l'extrême droite représente « *un danger supplémentaire relatif aux tentatives de radicalisation et de propagande [qui] provient de certains groupuscules d'extrême droite, appartenant aux mouvances suprémacistes, néonazies et/ou conspirationnistes, souvent inspirées des mouvements QAnon aux États-Unis* ».

Pour contrer, du moins affaiblir, l'impact de la désinformation, l'Europe s'est dotée de systèmes de veille. Dès 2015, elle crée une unité spéciale (EU IRU) afin de lutter spécifiquement contre la propagande terroriste sur Internet ou la Task force de communication stratégique dans le voisinage oriental (*East StratCom Task Force*) pour lutter contre la désinformation russe. En 2020, la Commission propose un plan d'action pour la démocratie européenne destiné à protéger la liberté des médias. En 2022, elle vote une résolution sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation.

En revanche, l'Europe se défend de faire de la contre-propagande. Pour le Parlement européen, « *il est contre-productif de lutter contre la propagande par de la propagande* ». Les États membres sont invités à élaborer des mécanismes coordonnés de communication stratégique pour soutenir la mention des sources et lutter contre la désinformation et la propagande afin de mettre au jour les menaces hybrides.

[ROBIN Marie, Les politiques européennes de lutte contre la propagande, Questions d'Europe, n° 665, Fondation Robert Schuman, 17 avril 2023](#)

L'ITALIE FACE À L'AUGMENTATION DES MIGRANTS EN MÉDITERRANÉE

Le premier trimestre 2023 a été le plus meurtrier pour les migrants traversant la Méditerranée, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'Italie est particulièrement touchée, par exemple, pendant le week-end de Pâques, 3 000 migrants ont atteint ses côtes. L'OIM s'inquiète des dysfonctionnements des secours en mer et des entraves aux opérations des navires de sauvetage des ONG en Méditerranée centrale. L'organisation internationale rappelle que les États doivent soutenir les efforts des ONG pour fournir une assistance vitale, et non les criminaliser et les dissuader.

En Italie, la question de l'immigration est tant humanitaire que politique. Les partis de droite et d'extrême droite italiens, sortis vainqueurs des élections de septembre 2022, se sont engagés à mettre un terme aux arrivées de dizaines de milliers de migrants qui débarquent chaque année sur les côtes italiennes. En la matière, l'OIM s'inquiétait dès janvier 2023 d'un projet de loi italienne sur les opérations humanitaires de recherche et de sauvetage. Un nouveau décret-loi oblige les navires humanitaires à effectuer un seul sauvetage à la fois. Ils sont tenus de se rendre au port immédiatement après une mission et de ne pas effectuer de sauvetages supplémentaires, même s'ils se trouvent à proximité immédiate de personnes en détresse. Rappelons qu'en vertu du droit international, un capitaine est tenu de fournir une assistance immédiate aux personnes en détresse en mer et les États doivent protéger le droit à la vie. En mars 2023, l'Italie adoptait un nouveau décret-loi contre les passeurs et les migrants clandestins avec, en contrepartie, une plus grande ouverture à l'accueil des migrants légaux. Pour les trafiquants d'êtres humains, les peines sont notablement renforcées, un nouveau délit passible de trente années de prison pour les passeurs dont les opérations entraînent la mort ou de graves blessures de leurs victimes est créé.

[ONU INFO, Une loi italienne pourrait mettre en danger la vie des migrants, avertit l'ONU, news.un.org, 17 février 2023](#)

[ONU INFO, L'ONU s'alarme de l'escalade de la crise des migrants en Méditerranée centrale, news.un.org, 13 avril 2023](#)

TRAFIC DE MINEURS ISOLÉS AU ROYAUME-UNI PAR DES GANGS

Dans les campements du Nord-Pas-de-Calais, de nombreux mineurs isolés n'ont qu'une obsession : rejoindre le Royaume-Uni. Que deviennent les heureux élus qui réussissent la traversée ?

Suite à la disparition d'enfants mineurs isolés sur le territoire du Royaume-Uni, des experts indépendants des Nations unies ont critiqué sa politique d'accueil des mineurs non accompagnés, notamment l'accueil dans des hôtels sans suivi spécifique. En effet, sur

4 600 enfants non accompagnés hébergés dans six hôtels différents depuis juin 2021, 440 avaient disparu et 220 étaient toujours portés disparus au 23 janvier 2023. Il apparaît que la majorité d'entre eux étaient des ressortissants albanais. Les experts ont rappelé au Royaume-Uni son obligation d'« *assurer la protection de ces enfants sans discrimination et mettre fin à la pratique consistant à placer les enfants non accompagnés dans des hôtels* ». Ils rappellent aussi l'obligation du pays de protéger les victimes de la traite et des formes contemporaines d'esclavage, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

En janvier 2023, plusieurs journaux s'étaient déjà fait l'écho de ces enlèvements suite à un article du *Guardian* qui révélait que des dizaines de mineurs non accompagnés hébergés dans un hôtel de Brighton, dans le sud de l'Angleterre, avaient été enlevés. Selon un employé de l'entreprise Mitie, mandatée par l'État britannique pour la gestion des lieux d'hébergement des demandeurs d'asile, la plupart des enfants sont enlevés par des gangs criminels, albanais et érythréens notamment, qui les utilisent pour faire passer de la drogue.

[ONU INFO, Royaume-Uni : des experts inquiets du sort d'enfants demandeurs d'asile non accompagnés, news.un.org, 11 avril 2023](#)

[DUMONT Julia, Au Royaume-Uni, de nouvelles révélations sur des disparitions de mineurs non accompagnés, infomigrants.net, 23 janvier 2023](#)

[PLACE Richard, "On les pousse dans les bras des trafiquants" : des associations pointent la responsabilité des gangs albanais après la disparition de migrants mineurs en Angleterre, francetvinfo.fr, 30 janvier 2023](#)

ÉTHIQUE DANS LA SPHÈRE PUBLIQUE LOCALE

La plupart des grandes collectivités ont mis en place des dispositifs déontologiques en s'appuyant sur plusieurs outils au service de la transparence et de l'éthique, notamment la Charte de l'élu local. Celle-ci rappelle que seul doit être poursuivi l'intérêt général, que l'élu exerce ses fonctions avec « *impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité* » et « *veille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts* ». À la charte de l'élu local viennent s'ajouter des chartes ou guides de déontologie, principalement adoptés par les grandes collectivités.

Au-delà d'une simple communication, les élus sont invités à suivre une formation en déontologie au cours de leur mandat. Cette formation n'est pas encore rendue obligatoire mais des communes l'ont déjà intégrée comme telle dans leur charte municipale. Par ailleurs, l'idée d'instaurer une responsabilité disciplinaire des élus en cas de manquement aux obligations déontologiques et éthiques rentre dans les mentalités.

Il apparaît, en revanche, que les priorités déontologiques ne sont pas les mêmes selon les collectivités. Il existe une très forte hétérogénéité entre les outils utilisés, leur fonctionnement, et les modalités de leur déclenchement. L'exemple de la place du déontologue est symptomatique en la matière. Celui-ci doit pallier notamment le manque de formation juridique des élus et leur ignorance des enjeux déontologiques. Cependant, sa dénomination et les procédures de recours sont très différentes selon les territoires. L'auteur de la note s'étonne de cette situation : « *Il est pour le moins discutable qu'un organe chargé de promouvoir la transparence soit aussi multiforme, et finalement si complexe à identifier, autant par ses modes de fonctionnement que par l'exactitude de ses missions et moyens pour les réaliser* ».

[MEURISSE Pierre, Déontologie au sein des grandes collectivités : point d'étape Favoriser la diffusion de la culture déontologique auprès des élu, avril 2023, *observatoireethiquepublique.com*, 6 avril 2023](#)

[AMF, Statut de l'élu\(e\) locale : mise à jour janvier 2023, *amf.asso.fr*](#)

LES TRAVAILLEURS SANS-PAPIERS A L'OMBRE DES PLATEFORMES DE LIVRAISON

Le Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti) a publié une note de Barbara Gomes, du Laboratoire Biens, normes et contrats de l'université d'Avignon, sur la situation des sans-papiers qui travaillent pour les plateformes de livraison.

Le développement de l'organisation de ces plateformes, désormais désignée sous le terme d'uberisation, a généré de nouvelles formes de travail invisibles et précaires. Ces nouveaux employeurs se présentent comme simples intermédiaires pour favoriser des circuits courts dans un esprit d'économie collaborative, entre, d'une part, un utilisateur-client à la recherche d'un service et, d'autre part, un utilisateur-travailleur qui serait le prestataire de ce service. Les utilisateurs-travailleurs se trouvent à exercer librement leur activité ... au profit des plateformes sans en être salariés. Les plateformes sont de fait des employeurs invisibles qui ne sont pas assujettis aux lois sur le travail et la protection des travailleurs.

Cette invisibilité sociale qui accompagne la dégradation des rémunérations est alors laissée aux plus précaires, parmi lesquels de nombreux travailleurs étrangers démunis de titre de séjour et/ou d'autorisation de travail. Paradoxalement, le statut d'auto-entrepreneur, que tous n'ont pas par méconnaissance des obligations, est un obstacle à leur régularisation, le dispositif de « régularisation par le travail » étant ouvert uniquement aux sans-papiers employés en tant que salariés.

[GOMEZ Barbara, Capitalisme de plateforme : les travailleurs sans papiers toujours en bout de chaîne, *gisti.org*, avril 2023](#)

NDR : Voir également : MALFETTES, Loïc. La répression du travail illégal à l'épreuve des « faux » indépendants. [Les Notes du CREOGN, n° 80, décembre 2022](#).

DONALD TRUMP FACE À DE POTENTIELLES SANCTIONS

Donald Trump est devenu le premier Président américain à faire face à des accusations criminelles. Le 30 mars 2023, il a été inculpé pour avoir utilisé des fonds de sa campagne électorale pour un paiement de 130 000\$ au profit d'une star de l'industrie pornographique. Cette inculpation s'ajoute à d'autres enquêtes contre D. Trump, en particulier pour le financement de ses soutiens à partir de ses comptes de campagne. Des enquêtes criminelles ont aussi été ouvertes contre lui pour son incitation à l'attaque du Congrès le 6 janvier 2021, ou encore pour la conservation de documents classifiés dans sa résidence privée.

[« The Case Against Donald Trump: What Comes Next? », *nytimes.com*, 5 avril 2023](#)

[« Tracking Trump: The Lawsuits And Investigations Involving The Former President », *forbes.com*, 30 avril 2023](#)

[« Why did a grand jury vote to indict Trump and what does it mean for him? », theguardian.com, 30 mars 2023](#)

UKRAINE, SYRIE, « PIÈCES JAUNES »... QUAND L'ARRONDI SOLIDAIRE EN CAISSE AGACE LE CONSOMMATEUR

Lors d'un passage en caisse, il est de plus en plus fréquent de se voir proposer d'arrondir le total facturé à l'euro supérieur au profit d'une action de soutien. Oui mais voilà ce geste n'est pas si anodin et si la pratique du don doit pouvoir perdurer, il faut comprendre les mécanismes de rejet. D'abord, le don par arrondi permet à l'enseigne qui le propose de se forger une image solidaire aux frais des clients. Ensuite, pour ces derniers, lorsqu'il s'agit de ne pas donner suite, cela peut être source de gêne, car le refus est souvent public. L'auteur a, en ce sens, identifié trois facteurs d'agacement : l'absence de ciblage des messages (tous les clients sont sollicités sans filtre), l'absence d'engagement de l'enseigne (ainsi, l'effort serait différemment ressenti si l'enseigne s'engageait, par exemple, à reverser un montant équivalent aux arrondis des clients) et, enfin, une interrogation sur la légitimité de l'enseigne à lever des ressources, ce qui alimente au final un doute sur la destination des fonds.

[MONTHÉ Élodie, Ukraine, Syrie, « pièces jaunes »... Quand l'arrondi solidaire en caisse agace le consommateur, theconversation.com, 8 avril 2023](#)

APRÈS LE TABAGISME PASSIF, NE SOUS-ESTIMEZ PAS LE VAPOTAGE PASSIF

Les études relatives aux effets néfastes du vapotage passif commencent à se multiplier, n'éteignant pas les débats plus généraux sur la cigarette électronique. Certes, souligne l'auteur, professeur spécialisé en addictologie, les vapoteurs et leurs voisins n'inspirent plus de goudron et de monoxyde de carbone, mais ces substances toxiques ont été substituées par d'autres produits chimiques aux effets tout aussi néfastes pour la santé. L'auteur observe que, s'agissant du tabagisme, il a fallu attendre longtemps pour que le législateur, sur la base d'études scientifiques consolidées, prenne les dispositions nécessaires pour protéger les non-fumeurs ; au titre du principe de précaution, l'auteur plaide en faveur de mesures de protection des non-vapoteurs, prises dès à présent, en attendant que la recherche stabilise ses études.

[BITTOUN Renee, Après le tabagisme passif, ne sous-estimez pas le vapotage passif, theconversation.com, 9 avril 2023](#)

ALLEMAGNE, UN PROJET DE LOI DE LÉGALISATION DU CANNABIS MOINS AMBITIEUX QUE PRÉVU

Le gouvernement allemand a dû renoncer à certaines mesures qu'il avait présentées en octobre 2022 (cf. article « Vers une légalisation du cannabis récréatif en Allemagne ? », [Revue du CREOGN, n° 185, juin 2022](#), p. 43) dans le cadre d'une politique de légalisation du cannabis « récréatif », car elles n'ont pas été validées par la Commission européenne. En effet, des dispositions, telle la vente dans des magasins spécialisés, ont été

considérées comme relevant du commerce de la drogue⁷, lequel est proscrit par les institutions européennes – il sera cependant expérimenté dans quelques *Länder* pendant cinq ans sous la justification de projet scientifique. Ainsi, selon le futur projet de loi, qui devrait être finalisé fin avril 2023, la possession de 25 grammes de ce stupéfiant sera autorisée pour les personnes majeures pour un usage privé. Les consommateurs pourront cultiver chez eux jusqu'à trois plants. Ils pourront également s'en procurer au sein d'associations à but non lucratif, au maximum 50 grammes par mois, qui seront « *sous surveillance des pouvoirs publics* » et devront être implantées à distance de tout établissement accueillant des mineurs. En outre, la teneur en THC (substance psychoactive) sera limitée pour les 18-21 ans.

La coalition allemande au pouvoir a décidé de réécrire un texte moins libéral afin de ne pas en retarder la promulgation et proposer un premier cadre légal à la consommation de cannabis. Toutefois, elle souhaite continuer à œuvrer afin de convaincre la Commission d'assouplir son droit. Elle estime, effectivement, que c'est le seul moyen de réduire les trafics (l'action répressive aurait échoué à le faire) et de contrôler la qualité des produits qui, sur le marché noir, ne cesse de se détériorer, provoquant des risques sanitaires élevés.

[VERDES Juliette, L'Allemagne revoit à la baisse son projet de légalisation du cannabis, touteurope.eu, 13 avril 2023](https://www.touteurope.eu/13-avril-2023-verdes-juliette-lallemagne-revoit-a-la-baisse-son-projet-de-legalisation-du-cannabis)

[DAHM Julia, Cannabis : l'Allemagne veut modifier la législation européenne et revoit ses projets de légalisation, euractiv.fr, 13 avril 2023](https://www.euractiv.fr/fr/13-avril-2023-dahm-julia-cannabis-lallemagne-veut-modifier-la-legislation-europeenne-et-revoit-son-projet-de-legalisation)

NANTES, UNE APPLICATION POUR LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ

Dans [Horizon 360 de février](#) (article « Coque téléphone « anti-agression », p. 33), nous évoquions l'invention d'une coque de téléphone anti-agression par une start-up lyonnaise, prochainement commercialisée en France et dans d'autres pays. Depuis le 13 avril 2023, c'est une nouvelle application de sécurisation des trajets piétons qui est disponible à Nantes, avant un déploiement prévu dans d'autres grandes villes françaises. Dénommée « Wayfe », elle a été conçue sur le même modèle que Waze. Elle permet de trouver l'itinéraire le plus sûr en temps réel ; les algorithmes s'appuient sur la présence et la quantité de caméras de vidéoprotection et d'éclairages publics, sur le niveau d'affluence ainsi que sur les éventuels signalements par les utilisateurs tels qu'« *agression verbale, agression physique, présence suspecte, rue rassurante, rue peu rassurante, rue surveillée* ». De plus, un « *algorithme comportemental* » a été intégré : un changement brusque de rythme de déplacement ou de parcours ou bien une chute entraînent la vibration du téléphone pendant 30 secondes ; en l'absence de réponse, un signal sonore d'intensité progressive est émis et des contacts sont alertés qui sont en mesure de géolocaliser la personne potentiellement en danger. Deux versions de cette application sont disponibles : l'une gratuite et l'une payante, sous forme d'abonnement ou ponctuellement (lors de l'organisation d'une soirée par exemple), offrant davantage de fonctionnalités.

[TRILLARD Laurène, Itinéraire sécurisé, alerte en cas d'agression... Deux Nantais lancent une application pour lutter contre l'insécurité, lefigaro.fr, 25 mars 2023](#)

⁷ Une [décision-cadre du Conseil européen du 25 octobre 2004](#) « *réglamente la vente et la distribution* » des drogues dans les États membres.

COMMENT SE DÉVELOPPENT LES PROPOS CLIMATO-SCEPTIQUES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Dans une note publiée sur le site de la Fondation Jean Jaurès, des chercheurs s'interrogent sur la portée des propos climato-sceptiques exprimés sur les réseaux sociaux et leur influence éventuelle sur l'opinion publique.

La question climatique est de plus en plus présente, que ce soit dans les médias grand public, les discours politiques, le « *calendrier législatif* » national et européen, ou à travers les actions militantes. Concomitamment, le nombre de contenus sur cette problématique a crû fortement (pour la seule plateforme Twitter, +90 % en un an, ce qui correspond à 1,9 million de publications en 2022). Or, parmi eux, une part non négligeable, également en augmentation, remet en cause le changement climatique, le minimisant, rejetant la responsabilité humaine dans ce phénomène ou le présentant comme un complot, soit une invention des « *élites* » destinée à instaurer une surveillance généralisée de la population et une « *dictature climatique* »⁸. Il ressort de l'enquête que ces derniers éléments complotistes sont de plus en plus nombreux, la crise énergétique actuelle étant considérée comme faisant également partie de cette vaste conspiration, et qu'ils sont majoritairement relayés par les communautés anti-passe et anti-vaccins nées au moment de la Covid. Toutefois, il apparaît, d'après les résultats de questionnaires adressés à des échantillons représentatifs, que ces narratifs se diffusent hors de ces communautés, selon les sensibilités idéologiques. Ainsi, ils trouvent surtout un écho parmi les individus se déclarant proches de partis « *anti-système* » et « *dégagistes* ». Selon les auteurs, cette fédération autour de l'idée d'une manipulation ou d'une mise à profit de la situation par les plus riches aux dépens du peuple, renforce un « *rejet de l'écologie* » par une partie de la société, qui pourrait s'intensifier.

[DORMAGEN Jean-Yves, FOURNIER Stéphane, LANGLAIS Pierre-Carl et al., « Dictature climatique », « Pass climat », « Great reset »... : les discours complotistes à l'assaut de l'opinion, *jean-jaures.org*, 6 avril 2023](#)



8 Les complotistes considèrent notamment que le « *Great Reset* » (« grande réinitialisation »), proposé par le Forum économique mondial en mai 2020 pour bâtir une nouvelle économie en tenant compte de l'environnement, constitue la preuve que la pandémie est un moyen de faire advenir un « *nouvel ordre mondial* ».

RÉDACTEURS ET PARTENAIRES



Général (2S) François DAOUST, CREOGN, Directeur du CREOGN (Ligne éditoriale)

COL David BIÈVRE, CREOGN, directeur adjoint du CREOGN, rédacteur en chef

LCL Jean-Stéphane NOGUÈS, CREOGN

CDT Benoît HABERBUSCH, CREOGN

M. Michaël DIZET, CREOGN

Mme Sabine OLIVIER, CREOGN

M. Didier DANTAL, CREOGN

MDC Aurélie HONORÉ, CREOGN

Mme Odile NETZER, CREOGN

Mme Évelyne GABET, CREOGN

Mme Manon COMMUNEAU, étudiante en Master 2 en alternance

M. Mathéo GILBERT, étudiant en Master 2 en alternance

M. Andy AMOORDON, étudiant en Master 2 en alternance

M. Souleymane SAGNA, étudiant en Master 2 en alternance

M. Hugo VIREFLÉAU, étudiant en licence en alternance

M. Valentin PETIT, étudiant stagiaire Master 2